

BILAN SOCIAL 2019-2020

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE
PARIS-LA-VILLETTE

Ce bilan social, établi à partir de la situation des années 2019 et 2020, poursuit le travail qui avait été entrepris en 2020 concernant les situations des années 2017-2018 et 2019.

Il vise à offrir une vision globale de la situation des personnels au sein de l'ENSAPLV. Il a été réalisé par la directrice de l'établissement, sur la base des documents fournis par le service des ressources humaines de l'établissement.

Ce bilan social tient compte des différents statuts des personnels qui composent les forces de travail de l'établissement. Il exclut néanmoins une partie des usagers de l'établissement que sont les étudiants, bénéficiaires des services proposés par l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, établissement public administratif d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Réalisé durant l'année 2021, il a été soumis pour avis au CT le 26 juillet 2021 qui l'a validé.

Ce bilan social se compose de six grandes parties.

La première aborde la question de la diversité des effectifs dits de Titre 2 et de Titre 3. Les notions de Titre 2 et Titre 3 renvoient aux statuts des agents et à leurs institutions gestionnaires. Les agents de Titre 2 sont des agents contractuels ou titulaires de l'état. Ils sont gérés par le ministère de la Culture. Les agents de titre 3 sont des agents contractuels de l'établissement. Ils sont donc directement gérés par l'établissement.

La deuxième partie de ce bilan social pluriannuel porte plus spécifiquement sur les enseignants dits permanents. Les enseignants dits permanents sont les enseignants dont les supports de poste sont permanents. Ils peuvent être maîtres de conférence associés (contractuel de Titre 2), maîtres de conférence ou professeurs (titulaires de Titre 2) ou encore enseignants embauchés par l'établissement en contrat à durée déterminée ou indéterminée.

La troisième partie porte sur les enseignants dits non-permanents. Les enseignants dits non-permanents de l'établissement sont les intervenants ponctuels embauchés par l'établissement pour des missions précises et ponctuelles, sur la base d'un contrat spécifique appelé lettre d'engagement.

La quatrième partie porte sur les agents administratifs, techniques et scientifiques qui peuvent être de Titre 2 ou de Titre 3 selon leurs statuts. Cette partie explicite la répartition des effectifs de ces agents et expose les activités relatives à la formation des agents et des actions sociales menées au sein de l'établissement.

La cinquième partie porte sur la vacance d'emplois et l'absentéisme au sein de l'établissement et la sixième sur le dialogue social mis en œuvre au sein de l'établissement.

TABLE DES MATIÈRES

I.	Les effectifs T2 et T3.....	5
1.	2020.....	5
2.	2019.....	9
3.	Les évolutions de 2019 à 2020	12
4.	La parité 2019 et 2020.....	14
II.	Les enseignants dits permanents.....	15
1.	Les enseignants T2.....	15
a.	Les effectifs.....	15
b.	Les effectifs par discipline	16
c.	Les mouvements par discipline	21
d.	La parité par discipline F/H.....	24
2.	Les enseignants T3.....	27
a.	Les effectifs.....	27
b.	Les effectifs par discipline	28
c.	Les mouvements par discipline	32
d.	La parité par discipline F/H.....	35
3.	Enseignants T2 + Enseignants T3.....	37
a.	Les effectifs par discipline	37
b.	La Parité par discipline.....	45
4.	Le plan de formation des enseignants.....	49
III.	Les intervenants non-permanents	50
1.	Les effectifs	51
2.	Les effectifs par type de missions.....	51
a.	Les intervenants non-permanents du cycle initial.....	51
b.	Les intervenants non-permanents des post-master	52
IV.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques (ATS).....	53
1.	L'organigramme des services et effectifs par service	53
a.	Les effectifs T2 et T3 par service.....	53
b.	L'organigramme fonctionnel de l'établissement en décembre 2019 et l'organigramme cible 2024	56
2.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2.....	57
a.	Les effectifs par statut.....	57
b.	Les mouvements	59
c.	La parité par statut	59
3.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques T3.....	61
a.	Les effectifs par catégorie.....	61
b.	Les mouvements	62
c.	La parité	62

4.	Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2 et T3	63
a.	Les effectifs par catégorie.....	64
b.	La parité par catégorie	65
5.	Le plan de formation des agents administratifs, techniques et scientifiques.....	67
6.	Les actions sociales.....	69
V.	La vacance d'emplois et l'absentéisme.....	70
1.	La vacance d'emplois.....	70
a.	Les plafonds d'emplois T2 et T3	70
b.	La consommation du plafond d'emplois T2 et T3.....	70
c.	La vacance d'emplois T2 et T3	71
2.	L'absentéisme	72
VI.	Le dialogue social et les instances	73
1.	Le Comité Technique (CT).....	73
2.	Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	74
3.	Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et le Comité Technique (CT)	75
	Table des illustrations	76

I. Les effectifs T2 et T3

Qu'ils soient agents administratifs ou enseignants, les personnels de l'établissement se composent d'acteurs dont les statuts sont divers selon qu'ils dépendent de notre ministère de tutelle ou de l'établissement.

Nous distinguons ainsi, parmi les personnels acteurs¹ du fonctionnement de l'établissement, trois grandes populations :

- 1) celle composée des agents administratifs et des enseignants dont les statuts et la masse salariale relèvent du notre ministère de tutelle (personnels dits relevant du Titre 2)
- 2) celle composée des agents administratifs et des enseignants dont les statuts et la masse salariale relèvent de l'établissement (personnels dits relevant du Titre 3)
- 3) celle composée des intervenants extérieurs (personnels sous lettres d'engagement : moniteurs, conférenciers, membres des jurys).

Les parties qui composent ce chapitre visent à exposer les spécificités des populations de 2020.

1. 2020²

En 2020, l'ENSAPLV se composait d'une population globale réparti, en termes de personnes physiques (PP), comme suit :

T2 = 187 PP dont

- T2 TITULAIRES :
 - o ATS³ : 48 PP
 - o ENSEIGNANTS (MCF⁴ + PROF⁵) : 86 PP
 - o **TOTAL : 134 PP**
- T2 STAGIAIRES :
 - o ATS : 3 PP
 - o ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 0 PP
 - o **TOTAL : 3 PP**
- T2 CONTRACTUELS :
 - o ATS : 5 PP
 - o ENSEIGNANTS (MCFA⁶) : 44 PP
 - o **TOTAL : 49 PP**

T3 = 138 PP dont

- T3 CONTRACTUELS ATS : 23 PP dont 3 doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 115 PP

T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 318 PP dont

- T3 MONITEURS : 65 PP
- T3 INTERVENANTS PEDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 182 PP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 5 PP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 66 PP

¹ Les usagers de l'établissement se composent également des étudiants à qui les services sont rendus. Ce présent bilan social ne tient pas compte de cette population qui, au sein de l'établissement, représente néanmoins 2300 personnes environ.

² Chiffres constatés au 31/12/2020 ne comprenant pas les postes vacants ni les mouvements de l'année. Des variations importantes sont constatées au niveau des enseignants T3. Au 1^{er} mai 2021, ils sont au nombre de 121 pour 60,79 ETP.

³ ATS = Agents Techniques et Scientifiques

⁴ MCF = Maître de conférence. Ce statut a été mis en œuvre en 2018 mais il correspondait en 2017 au statut de maître-assistant. Pour ne pas alourdir inutilement le texte, le seul terme de MCF sera utilisé.

⁵ PROF = Professeur. Ce statut qui préexistait à 2018, a été revalorisé en 2018.

⁶ MCFA = Maître de conférence Associé. Ce statut a été mis en œuvre en 2018 mais il correspondait en 2017 au statut de maître-assistant associé. Pour ne pas alourdir inutilement le texte, le seul terme de MCFA sera utilisé.

L'effectif global s'élève donc pour cette année 2020 à 324 agents et enseignants permanents. On constate que 185 sont des hommes et 139 sont des femmes ce qui représente donc 57,10% d'hommes et 42,90% de femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentaient alors 318 personnes dont 3 personnes recrutées pour assumer des tâches de surveillance et 2 d'assistance pédagogique, 66 membres de jurys HMONP et PFE et 182 intervenants pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

Précisons qu'en 2020, la crise sanitaire consécutive à la propagation de la COVID-19 a bouleversé notre organisation à partir de mars 2020. Des jurys HMONP ont été reportés en 2021. Aucun intervenant ponctuel conférencier n'a été embauché pour les cycles DEEA-L, DEA-L et DSA. Par ailleurs la préparation au concours des AUE n'a pas ouvert ses portes à la rentrée 2019.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à la répartition suivante :

T2 = 171,4 ETP dont

- T2 TITULAIRES :
 - o ATS : 47,7 ETP
 - o ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 84,7 ETP
 - o **TOTAL : 132,4 ETP**
- T2 STAGIAIRES :
 - o ATS : 3 ETP
 - o ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 0 ETP
 - o **TOTAL : 3 ETP**
- T2 CONTRACTUELS :
 - o ATS : 5 ETP
 - o ENSEIGNANTS (MCFA) : 31 ETP
 - o **TOTAL : 36 ETP**

T3 = 76,65 ETP dont

- T3 CONTRACTUELS ATS : 19,64 ETP dont 3 ETP doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 57,01 ETP

T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 19,13 ETP dont

- T3 MONITEURS : 6,90 ETP
- T3 INTERVENANTS PEDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 9,57 ETP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 0,80 ETP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 1,86 ETP

Autrement dit :

ENSEIGNANTS T2 = 115,7 ETP

- 84,7 ETP Enseignants titulaires (dont 0 ETP stagiaires)
- 31 ETP Enseignants associés

ENSEIGNANTS T3 = 57,01 ETP

AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T2 : 55,7 ETP

AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T3 : 19,64 ETP

L'effectif global s'élève donc pour cette année 2020 à 248,05 ETP d'agents et enseignants permanents. On constate que 133,07 ETP sont occupés par des hommes et 114,98 ETP sont occupés par des femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentaient alors 19,13 ETP dont 0,80 ETP ont été utilisés pour assumer des tâches de l'administration, 1,86 ETP pour assumer les jurys de HMONP et PFE et 9,57 ETP correspondent à des missions pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

Le plafond d'emplois se répartissait alors comme suit :

- ENSEIGNANTS TITULAIRES OU ASSOCIES T2 : 115,7 ETP (aucun poste vacant)
- ATS T2 : 57,5 ETP (dont un surnombre => 1,8 ETP vacants correspondant aux postes non publiés)
- ENSEIGNANTS ET ATS T3 : 97,5 ETP hors conférenciers, jurys (dont un surnombre => 20,85 ETP vacants pour 19,13 ETP pour les intervenants ponctuels, conférenciers et jurys)

EFFECTIFS TITRE 3 / RAP 2020 - DETAIL SUR LES EMPLOIS										
PERIODE DE REFERENCE : 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020										
ENSA Paris-La Villette										
Date du document : 03/03/2021										
PLAFOND D'EMPLOI T3 EXCECUTE AU 31/12/2020										
		ATOS			ENSEIGNANTS			TOTAL		
		PP Au 31/12/20	ETP Au 31/12/20	ETPT Année 2020	PP Au 31/12/20	ETP Au 31/12/20	ETPT Année 2020	PP Au 31/12/20	ETP Au 31/12/20	ETPT Année 2020
Titulaire détaché sur contrat établissement		1,00	1,00	0,83				1,00	1,00	0,83
Contrat de projet (art 7 bis)	CDD 3 à 6 ans							0,00	0,00	0,00
	CDD 3 ans							0,00	0,00	0,00
	CDD 1 an							0,00	0,00	0,00
Contractuels art 3	CDI							0,00	0,00	0,00
	CDD 3 ans							0,00	0,00	0,00
	CDD 1 an							0,00	0,00	0,00
	CDD moins 1 ans							0,00	0,00	0,00
Contractuels art 4 (à temps complet)	CDI	3,00	3,00	2,92	2,00	1,97	1,99	5,00	4,97	4,91
	CDD 3 ans	9,00	8,60	9,16				9,00	8,60	9,16
	CDD 1 an							0,00	0,00	0,00
	CDD moins 1 ans							0,00	0,00	0,00
Contractuels art 6 (à temps incomplet)	CDI	3,00	1,19	1,19	67,00	36,75	37,79	70,00	37,94	38,98
	CDD 3 ans							0,00	0,00	0,00
	CDD 1 an				46,00	18,29	19,02	46,00	18,29	19,02
	CDD moins 1 ans							0,00	0,00	0,00
Contractuels 6 quater								0,00	0,00	0,00
Contractuels 6 quinques		1,00	1,00	1,45				1,00	1,00	1,45
Contractuels 6 sexies				0,68				0,00	0,00	0,68
Contrats doctoraux					3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Intervenants extérieurs		70,00	7,40	7,40	125,00	7,50	7,70	195,00	14,90	15,10
TOTAL T3 SOUS PLAFOND		87,00	22,19	23,63	243,00	67,51	69,50	330,00	89,70	93,13
EMPLOIS DITS « HORS PLAFOND D'EMPLOI » T3 EXCECUTE AU 31/12/2020										
		PP Au 31/12/20	ETP Au 31/12/20	ETPT Année 2020						
Emplois avenir										
Emplois d'apprentissage		1,00	0,75	0,42						
Autres emplois aidés										
Autres (financements fléchés, circulaire 2010)		2,00	1,10	1,61						
TOTAL T3 HORS PLAFOND		3,00	1,85	2,03						
EMPLOIS DITS « HORS CHAMPS » T3 EXCECUTE AU 31/12/2020										
		PP Au 31/12/20	ETP Au 31/12/20	ETPT Année 2020						
Agents rémunérés à la tâche : jury de concours, conférencier, collaborateur occasionnel, modèle vivant, surveillant d'examen....		123,00	3,93	3,93						
Stagiaires gratifiés										
Autres hors champs (agent comptable)										
TOTAL T3 HORS CHAMPS		123,00	3,93	3,93						

Figure 1 : RAP 2020

2. 2019

Rappelons ici les chiffres de 2019. L'ENSAPLV se composait d'une population globale répartit, en termes de personnes physiques, comme suit :

T2 = 190 PP dont

- T2 TITULAIRES :
 - ATS : 46 PP
 - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 80 PP
 - **TOTAL : 126 PP**
- T2 STAGIAIRES :
 - ATS : 5 PP
 - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 1 PP
 - **TOTAL : 6 PP**
- T2 CONTRACTUELS :
 - ATS : 10 PP
 - ENSEIGNANTS (MCFA) : 48 PP
 - **TOTAL : 58 PP**

T3 = 157 PP dont

- T3 CONTRACTUELS ATS : 26 PP dont 5 doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 132 PP

T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 491 PP dont

- T3 MONITEURS : 62 PP
- T3 INTERVENANTS PEDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 292 PP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 4 PP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 133 PP

L'effectif global s'élève donc pour cette année 2019 à 347 agents et enseignants permanents. On constate que 204 sont des hommes et 142 sont des femmes ce qui représente donc 59 % d'hommes et 41% de femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentaient alors 491 personnes dont 4 personnes recrutées pour assumer des tâches de l'administration, 133 membres de jurys HMONP et PFE et 292 intervenants pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à la répartition suivante :

T2 = 167,89 ETP dont

- T2 TITULAIRES :
 - ATS : 38,89 ETP
 - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 79 ETP
 - **TOTAL : 117,89 ETP**
- T2 STAGIAIRES :
 - ATS : 5 ETP
 - ENSEIGNANTS (MCF + PROF) : 1 ETP
 - **TOTAL : 6 ETP**
- T2 CONTRACTUELS :
 - ATS : 10 ETP
 - ENSEIGNANTS (MCFA) : 34 ETP
 - **TOTAL : 44 ETP**

T3 = 81,67 ETP dont

- T3 CONTRACTUELS ATS : 22,29 ETP dont 5 ETP doctorants
- T3 CONTRACTUELS ENSEIGNANTS : 59,38 ETP

T3 INTERVENANTS PONCTUELS = 26,09 ETP dont

- T3 MONITEURS : 8,45 ETP
- T3 INTERVENANTS PEDAGOGIQUES (TOUTES FORMATIONS COMPRISES) : 12,41 ETP
- T3 INTERVENANTS ADMINISTRATIFS : 0,7 ETP
- T3 MEMBRES DE JURYS : 4,53 ETP

Autrement dit :

ENSEIGNANTS T2 = 114 ETP

- 80 ETP Enseignants titulaires (dont 1 ETP stagiaire)
- 34 ETP Enseignants associés

ENSEIGNANTS T3 = 59,38 ETP

AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T2 : 53,89 ETP

AGENTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES T3 : 22,29 ETP

L'effectif global s'élève donc pour cette année 2019 à 249,56 ETP d'agents et enseignants permanents. On constate que 138,97 ETP sont occupés par des hommes et 110,59 ETP sont occupés par des femmes.

Les intervenants ponctuels recrutés par lettre d'engagement représentaient alors 26,09 ETP personnes dont 0,7 ETP ont été utilisés pour assumer des tâches de l'administration, 4,53 ETP pour assumer les jurys de HMONP et PFE et 12,41 ETP correspondent à des missions pédagogiques (conférenciers ou chargés de TD).

Le plafond d'emplois se répartissait alors comme suit :

- ENSEIGNANTS TITULAIRES OU ASSOCIES T2 : 114 ETP (aucun poste vacant)
- ATS T2 : 57,5 ETP (3,61 ETP vacants)
- ENSEIGNANTS ET ATS T3 : 105,5 ETP hors conférenciers, jurys (5,18 ETP vacants pour 9,44 ETP conférenciers et jurys)

EFFECTIFS TITRE 3 / RAP 2019 - DETAIL SUR LES EMPLOIS
PERIODE DE REFERENCE : 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

ENSA Paris La Villette

Date du document : 28/01/2020

PLAFOND D'EMPLOI T3 EXCECUTE AU 31/12/2019

		ATOS			ENSEIGNANTS			TOTAL		
		<i>PP</i>	<i>ETP</i>	<i>ETPT</i>	<i>PP</i>	<i>ETP</i>	<i>ETPT</i>	<i>PP</i>	<i>ETP</i>	<i>ETPT</i>
		Au 31/12/19	Au 31/12/19	Année 2019	Au 31/12/19	Au 31/12/19	Année 2019	Au 31/12/19	Au 31/12/19	Année 2019
Titulaire détaché sur contrat établissement								0,00	0,00	0,00
Contractuels art 4 (à temps complet)	CDI	3,00	3,00	3,00	1,00	1,00	1,00	4,00	4,00	4,00
	CDD 3 ans							0,00	0,00	0,00
	CDD 1 an	5,00	4,20	4,20				5,00	4,20	4,20
	CDD autre durée	10,00	9,30	9,30				10,00	9,30	9,30
Contractuels art 6 (à temps incomplet)	CDI	3,00	1,19	1,19	72,00	37,37	37,37	75,00	38,56	38,56
	CDD 3 ans							0,00	0,00	0,00
	CDD 1 an				59,00	21,01	21,01	59,00	21,01	21,01
	CDD autre durée							0,00	0,00	0,00
Contractuels 6 quater								0,00	0,00	0,00
Contractuels 6 quinquies		1,00	1,00	1,00				1,00	1,00	1,00
Contractuels 6 sexies		1,00	1,00	0,08				1,00	1,00	0,08
Contrats doctoraux		5,00	4,60	4,60				5,00	4,60	4,60
Intervenants extérieurs		66,00	9,15	9,15	78,00	7,50	7,50	144,00	16,65	16,65
TOTAL T3 SOUS PLAFOND		94,00	33,44	32,52	210,00	66,88	66,88	304,00	100,32	99,40

EMPLOIS DITS « HORS PLAFOND D'EMPLOI » T3 EXCECUTE AU 31/12/2019

	<i>PP</i>	<i>ETP</i>	<i>ETPT</i>
	Au 31/12/19	Au 31/12/19	Année 2019
Emplois avenir			
Emplois d'apprentissage	1,00	0,60	0,60
Autres emplois aidés			
Autres	2,00	1,10	1,10
TOTAL T3 HORS PLAFOND	3,00	1,70	1,70

EMPLOIS DITS « HORS CHAMPS » T3 EXCECUTE AU 31/12/2019

	<i>PP</i>	<i>ETP</i>	<i>ETPT</i>
	Au 31/12/19	Au 31/12/19	Année 2019
Agents rémunérés à la tâche : jury de concours, conférencier, intervenant extérieur	347,00	9,44	9,44
Stagiaires gratifiés			0,33
Autres hors champs (agent comptable)	1,00	0,50	0,50
TOTAL T3 HORS CHAMPS	348,00	9,94	10,27

Figure 2 : RAP 2019

3. Les évolutions de 2019 à 2020

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
ATS + ENSEIGNANTS T3+T2		
PERMANENTS	347	324
Dont fonctionnaires	126	134
Dont contractuels (CDD + CDI)	215	187
Dont stagiaires	6	3
Dont hommes	204	185
Dont femmes	143	139
Dont ATS T2	61	56
Dont ATS T3 (CDD + CDI)	26	23
Dont Enseignants T2	128	130
Dont Enseignants T3 (CDD + CDI)	132	115
Dont contrats doctoraux	5	3
INTERVENANTS PONCTUELS		
DEEA-L+DEA-M+HMONP	383	261
Dont moniteurs	62	65
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	184	125
Dont intervenants ATS	4	5
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	133	66
INTERVENANTS PONCTUELS		
POST-MASTER (HORS HMONP)	108	57
Dont Post-master recherches en architecture	73	45
Dont DPEA Architecture Navale	3	2
Dont DSA projet urbain	0	0
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	13	10
Dont Préparation au concours des AUE	19	0

Figure 3 : PERSONNES PHYSIQUES 2019-2020

ETP	2019	2020
ATS + ENSEIGNANTS T3+T2 PERMANENTS	249,56	248,05
Dont fonctionnaires	117,89	132,4
Dont contractuels (CDD+CDI)	125,67	112,65
Dont stagiaires	6	3
Dont hommes	138,97	133,07
Dont femmes	110,59	114,98
Dont ATS T2	53,89	55,7
Dont ATS T3 (CDD + CDI)	22,29	19,64
Dont Enseignants T2	114	115,7
Dont Enseignants T3 (CDD + CDI)	59,38	57,01
Dont contrats doctoraux	4,6	3
INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP	23,01	17,06
Dont moniteurs	8,45	6,90
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	9,33	7,50
Dont intervenants ATS	0,7	0,8
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	4,53	1,86
INTERVENANTS PONCTUELS POST-MASTER (HORS HMONP)	3,08	2,07
Dont Post-master recherches en architecture	1,42	1,45
Dont DPEA Architecture Navale	0,2	0,25
Dont DSA projet urbain	0	0
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	0,42	0,37
Dont Préparation au concours des AUE	1,04	0

Figure 4 : ETP 2019-2020

4. La parité 2019 et 2020

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
HOMMES	204	185
Dont hommes enseignants permanents	166	151
Dont hommes ATS	38	34
FEMMES	143	139
Dont femmes enseignants permanents	94	94
Dont femmes ATS	49	45
ETP	2019	2020
HOMMES	138,97	133,07
Dont hommes enseignants permanents	106,05	101,28
Dont hommes ATS	32,92	31,79
FEMMES	110,59	114,98
Dont femmes enseignants permanents	67,33	71,43
Dont femmes ATS	43,26	43,55

Figure 5 : PARITE 2019-2020

En 2019, les femmes représentent 41,21% des agents permanents de l'établissement et les hommes 58,79%. En termes d'ETP, les femmes représentent 44,31 % des ETP des agents permanents et les hommes 55,69%.

En 2020, les femmes représentent 42,90% des agents permanents de l'établissement et les hommes 57,10%. En termes d'ETP, les femmes représentent 46,35 % des ETP des agents permanents et les hommes 53,65%.

Entre 2019 et 2020, la représentation des femmes passe de 41,21% à 42,90%. Cette augmentation s'exprime également en ETP qui passe de 44,31% à 46,35%. Les hommes restent néanmoins majoritaires.

II. Les enseignants dits permanents

La population enseignante se compose d'enseignants aux statuts divers :

- des enseignants dits permanents, titulaires ou contractuels de l'état (Titre 2 : maîtres de conférence, professeurs, maîtres de conférence associés) ou contractuels de l'établissement (Titre 3 : enseignants en CDD ou en CDI) ;
- des intervenants ponctuels engagés par lettres d'engagement pour des missions courtes de types TD, conférences ou jurys.

Cette présente partie vise à expliciter les évolutions des populations des enseignants dits permanents en comparant les chiffres de répartition entre T2 et T3 et entre chaque année.

Cette réflexion se base sur cette répartition en termes de personnes physiques et d'ETP :

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
Enseignants T2	128	130
Enseignants T3 (CDD + CDI)	132	115
ETP	2019	2020
Enseignants T2	114	115,7
Enseignants T3 (CDD + CDI)	59,38	57,01

Figure 6 : ENSEIGNANTS T2-T3 2019-2020

En 2019, le nombre global d'enseignants atteint 260 et représente 75% des agents de l'établissement. En 2020, ce nombre est de 245 et représente 75,62% des agents de l'établissement.

En termes d'ETP, la proportion des enseignants représente en 2019, 69,5% des ETP des agents permanents avec 173,38 ETP et en 2020, 69,63% avec 172,71 ETP.

1. Les enseignants T2

Les enseignants T2 se composent de titulaires et de contractuels de l'état.

a. Les effectifs

En 2019, la part des enseignants T2 correspond à 49,23 % des effectifs des enseignants permanents et à 36,99% des agents permanents de l'établissement. En 2020, cette part représente 53% des effectifs des enseignants permanents et à 40,12% des agents permanents de l'établissement.

En termes d'ETP cette part correspond, quant à elle, en 2019 à 65,75 % des ETP des enseignants permanents et 45,68 % des ETP des agents permanents. En 2020, elle correspond à 67 % des ETP des enseignants permanents et 46,64 % des ETP des agents permanents de l'établissement.

Les enseignants T2 se répartissent entre des titulaires, maîtres de conférence et professeurs et des contractuels de l'état, maîtres de conférence associés.

En 2019, parmi les 128 enseignants T2, 47 sont des contractuels de l'état, maîtres de conférence associés, 80 sont des titulaires, 1 est stagiaire de l'état parmi lesquels 67 sont des maîtres de conférence et 14 sont des professeurs. Les maîtres de conférence associés représentent donc 37,5% des enseignants T2. Les maîtres de conférence représentent 52,34% des enseignants T2 et les professeurs, 10,16%.

Les 14 professeurs assument des postes à plein temps. Deux des maîtres de conférence sont engagés à mi-temps, les 67 autres assument des postes à plein temps. Parmi les 48 maîtres de conférence associés, 24 œuvrent à mi-temps et 24 œuvrent à plein temps.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à 114 ETP T2 dont 34 ETP de maîtres de conférence associés, 66 ETP de maîtres de conférence et 14 ETP de professeurs.

En 2020, parmi les 130 enseignants T2, 44 sont des contractuels de l'état, maîtres de conférence associés et 86 sont des titulaires, parmi lesquels 72 sont des maîtres de conférence et 14 sont des professeurs. Les maîtres de conférence associés représentent donc 33,85% des enseignants T2. Les maîtres de conférence représentent 55,38% des enseignants T2 et les professeurs, 10,77%.

Les 14 professeurs assument des postes à plein temps. Deux des maîtres de conférence sont engagés à mi-temps et un est à 70%, les 69 autres assument des postes à plein temps. Parmi les 44 maîtres de conférence associés, 25 œuvrent à mi-temps et 19 œuvrent à plein temps.

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à 115,7 ETP T2 dont 31 ETP de maîtres de conférence associés, 70,7 ETP de maîtres de conférence et 14 ETP de professeurs.

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
Enseignants T2	128	130
Dont MCFA	47	44
Dont MCF	67	72
Dont Professeurs	14	14
ETP	2019	2020
Enseignants T2	114	115,7
Dont MCFA	34	31
Dont MCF	66	70,7
Dont Professeurs	14	14

Figure 7 : ENSEIGNANTS T2 2019-2020

Entre 2019 et 2020, les effectifs ont augmenté de 2 postes correspondant à une augmentation de 1,7 ETP.

b. Les effectifs par discipline

Les enseignants T2 se répartissent en 6 disciplines : TPCAU, VT, SHSA, HCA, STA, ATR.

Ces 6 disciplines, se déploient en 11 sous-disciplines : TPCAU, VT-UPU, VT-GP, SHSA-SHA, SHSA-SEJ, HCA-HCAT, HCA-HTAFU, STA-OMI, STA-CIMA, ATR-RA et ATR-APV.

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
Enseignants T2	128	130
Dont MCFA	47	44
TPCAU	15	13
VT-UPU	3	4
VT-GP	3	3
SHSA-SHS	3	2
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	3	3
HCA-HTAFU	3	1
STA-OMI	3	3
STA-CIMA	7	7

ATR-RA	1	2
ATR-APV	6	6
Dont MCF	67	72
TPCAU	23	26
VT-UPU	4	5
VT-GP	4	4
SHSA-SHS	5	5
SHSA-SEJ	1	1
HCA-HCAT	1	2
HCA-HTAFU	2	2
STA-OMI	3	3
STA-CIMA	10	11
ATR-RA	2	1
ATR-APV	12	12
Dont Professeurs	14	14
TPCAU	4	5
VT-UPU	3	2
VT-GP	1	1
SHSA-SHS	3	3
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	0	1
HCA-HTAFU	2	1
STA-OMI	1	1
STA-CIMA	0	0
ATR-RA	0	0
ATR-APV	0	0

ETP	2019	2020
Enseignants T2	114	115,7
Dont MCFA	34	31
TPCAU	14	11,5
VT-UPU	2,5	3,5
VT-GP	2	2
SHSA-SHS	1,5	1
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	1,5	1,5
HCA-HTAFU	1,5	0,5
STA-OMI	2	2
STA-CIMA	4,5	3,5

ATR-RA	1	2
ATR-APV	3,5	3,5
Dont MCF	66	70,7
TPCAU	22,5	25,5
VT-UPU	4	4,7
VT-GP	4	4
SHSA-SHS	5	5
SHSA-SEJ	1	1
HCA-HCAT	1	2
HCA-HTAFU	2	2
STA-OMI	3	3
STA-CIMA	9,5	10,5
ATR-RA	2	1
ATR-APV	12	12
Dont Professeurs	14	14
TPCAU	4	5
VT-UPU	3	2
VT-GP	1	1
SHSA-SHS	3	3
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	0	1
HCA-HTAFU	2	1
STA-OMI	1	1
STA-CIMA	0	0
ATR-RA	0	0
ATR-APV	0	0

Figure 8 : ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINES 2019-2020

TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine

En 2019, le champ TPCAU comptait en tout 42 enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 40,5. Il représentait alors 32,81 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 16,15% des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 35,52% des ETP des enseignants T2 et 23,36 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, le champ TPCAU comptait en tout 44 enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 42. Il représentait alors 33,85 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 17,96% des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 36,30% des ETP des enseignants T2 et 24,32 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté de 2 pour une augmentation de 1,5 ETP.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2019 et 2020, une diminution de 2 personnes des MCFA du champ TPCAU, une augmentation de

3 personnes des MCF et une augmentation d'une personne des professeurs du champ. Ces variations correspondent à une diminution de 2,5 ETP des MCFA du champ, une augmentation de 3 ETP des MCF et une augmentation d'un ETP des professeurs du champ.

VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)

En 2019, le champ VT comptait en tout 18 (10 VT-UPU, 8 VT-GP) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 16,5 (9,5 ETP VT-UPU, 7 ETP VT-GP). Il représentait alors 14,06 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 6,92 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 14,47 % des ETP des enseignants T2 et 9,5 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, le champ VT comptait en tout 19 (11 VT-UPU, 8 VT-GP) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 17,2 (10,2 ETP VT-UPU, 7 ETP VT-GP). Il représentait alors 15,62 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 7,76 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 14,87 % des ETP des enseignants T2 et 9,96 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté de 1 (VT-UPU) pour une augmentation de 0,7 ETP (VT-UPU).

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2019 et 2020, une augmentation de 1 personne des MCFA du champ VT (VT-UPU), une augmentation de 1 personne des MCF (VT-UPU) mais une diminution d'un professeur (VT-UPU). Ces variations correspondent à une augmentation de 1 ETP des MCFA du champ (1 VT-UPU), une augmentation de 0,7 ETP des MCF du champ (VT-UPU) et une diminution d'un ETP des professeurs du champ (VT-UPU).

SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)

En 2019, le champ SHSA comptait en tout 12 (11 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 10,5 (9,5 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ). Il représentait alors 9,37 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,61 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 9,21 % des ETP des enseignants T2 et 6,05 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, le champ SHSA comptait en tout 11 (10 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 10 (9 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ). Il représentait alors 8,46 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,49 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,64 % des ETP des enseignants T2 et 5,79 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ a diminué de 1 (SHSA-SHS) pour une diminution de 0,5 ETP.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2019 et 2020, une diminution de 1 personne des MCFA du champ SHSA en SHS, une stabilité des MCF et une stabilité des professeurs. Ces variations correspondent à une diminution de 0,5 ETP des MCFA du champ (SHSA-SHS) et une stabilité des ETP des MCF et professeurs du champ.

HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/ Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAT) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)

En 2019, le champ HCA comptait en tout 11 (4 HCA-HCAT, 7 HCA-HTAFU) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 8 (2,5 HCA-HCAT, 5,5 HCA-HTAFU). Il représentait alors 8,59 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,23 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 7,01 % des ETP des enseignants T2 et 4,61 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, le champ HCA comptait en tout 10 (6 HCA-HCAT, 4 HCA-HTAFU) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 8 (4,5 HCA-HCAT, 3,5 HCA-HTAFU). Il représentait alors 7,69 % des

personnes physiques composant les enseignants T2 et 4,08 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 6,91 % des ETP des enseignants T2 et 4,63 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté de 2 en HCA-HCAT et diminué de 3 en HCA-HTAFU mais le nombre d'ETP, au global, n'a pas changé. La répartition entre les sous-champs a évolué avec une augmentation de 2 ETP en HCA-HCAT et une augmentation de 2 ETP en HCA-HTAFU.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2019 et 2020, une diminution de 2 personnes des MCFA en HCA-HTAFU, une augmentation de 1 personne des MCF en HCA-HCAT, une augmentation d'un professeur en HCA-HCAT et une diminution d'un professeur en HCA-HTAFU. Ces variations correspondent à une réduction d'1 ETP de MCFA en HCA-HTAFU, à une augmentation d'1 ETP de MCF en HCA-HCAT, à une augmentation d'1 ETP de professeur en HCA-HCAT et à la réduction d'1 ETP de professeur en HCA-HTAFU.

STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)

En 2019, le champ STA comptait en tout 24 (7 STA-OMI, 17 STA-CIMA) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 20 (6 STA-OMI, 14 STA-CIMA). Il représentait alors 18,75 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 9,23 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 17,5 % des ETP des enseignants T2 et 11,53 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, le champ STA comptait en tout 25 (7 STA-OMI, 18 STA-CIMA) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 20 (6 STA-OMI, 14 STA-CIMA). Il représentait alors 19,23 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 10,20 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 17,29 % des ETP des enseignants T2 et 11,58 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté d'une personne mais le nombre d'ETP n'a pas changé.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2019 et 2020, une stabilité des MCFA du champ, une augmentation d'1 MCF en STA-CIMA et une stabilité de nombre de professeur. Ces variations correspondent à une diminution d'1 ETP des MCFA en STA-CIMA, une augmentation d'1 ETP des MCF en STA-CIMA et à une stabilité des ETP des professeurs du champ.

ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)

En 2019, le champ ATR comptait en tout 21 (3 ATR-RA, 18 ATR-APV) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 18,5 (3 ATR-RA, 15,5 ATR-APV). Il représentait alors 16,40 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 8,07 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 16,22 % des ETP des enseignants T2 et 10,67 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, le champ ATR comptait en tout 21 (3 ATR-RA, 18 ATR-APV) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 18,5 (3 ATR-RA, 15,5 ATR-APV). Il représentait alors 16,15 % des personnes physiques composant les enseignants T2 et 8,57 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 15,99 % des ETP des enseignants T2 et 10,71 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Au global, le nombre de personnes physiques et des ETP composant le champ n'a pas changé.

Du point de vue de la répartition dans les statuts de MCFA, MCF et Professeur, on constate, entre 2019 et 2020, une augmentation de 1 personne des MCFA en ATR-RA, une diminution de 1 personne des MCF en ATR-RA et une stabilité de nombre de professeur. Ces variations correspondent à une augmentation de 1 ETP des MCFA en ATR-RA, une diminution de 1 ETP des MCF en ATR-RA et à une stabilité des ETP des professeurs.

c. Les mouvements par discipline

Entre 2019 et 2020, des mouvements ont eu lieu au sein des différents statuts (MCFA, MCF et Professeurs) et dans différents champs.

En termes de personnes physiques, on compte 17 enseignants sortants dont :

- 12 MCFA sortants (dont 3 changements de statut de MCFA à MCF)
- 1 mutation d'un MCF
- 1 départ à la retraite d'un professeur
- 2 disponibilités de MCF à plein temps
- 1 détachement d'un MCF.

Par ailleurs, on compte 18 arrivées dont :

- 8 nouveaux MCFA
- 8 nouveaux MCF
- 1 nouveau professeur
- 1 retour de disponibilité.

Enfin, parmi les 44 MCFA, 36 ont bénéficié d'un renouvellement de leur contrat (dont 11 pour les décharges d'enseignement pour recherche). Par ailleurs, 2 MCF ont bénéficié d'un renouvellement de leur disponibilité à mi-temps et 2 autres MCF ont bénéficié d'un renouvellement de leur disponibilité à plein temps.

TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine

Au sein du champ TPCAU, 5 postes ont été mis au concours en 2020 :

- 4 postes de MCF correspondant à la transformation de 3 postes de MCFA en MCF et à 1 transfert de poste de support T3 à un support T2.
- 1 poste de professeur correspondant à la transformation d'un poste de MCFA.

Par ailleurs au niveau des MCFA, on constate les mouvements suivants :

- 3 recrutements pour 2,5 ETP correspondant à la réaffectation de 1,5 postes de MCFA et au départ d'un MCF par voie de mutation.
- le renouvellement de 7 MCFA pour 7 ETP
- le renouvellement de 3 MCFA *dits* de « décharge recherche » (remplacement d'enseignants déchargés de leurs enseignements pour réaliser des activités de recherche) pour 2 ETP.

Enfin, 1 enseignant du champ a bénéficié d'un renouvellement de sa disponibilité à mi-temps et un autre d'un renouvellement de sa disponibilité à temps plein.

VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)

Au sein du champ VT, 1 poste de MCF en VT-UPU a été mis au concours en 2020 par transfert d'un poste de support T3 à un support T2.

Par ailleurs au niveau des MCFA, on constate les mouvements suivants :

- 1 recrutement a eu lieu en VT-UPU pour 1 ETP sur la base d'un poste libéré par le départ à la retraite d'un professeur du champ
- 1 enseignant en VT-UPU a bénéficié d'un renouvellement de son contrat pour 1 ETP
- 3 enseignants en VT-GP ont bénéficié d'un renouvellement de leur contrat pour 1,5 ETP dont 1 bénéficie également du renouvellement d'un autre 1/2 poste de MCFA *dits* de « décharge recherche ».
- 2 enseignants en VT-UPU ont bénéficié d'un renouvellement de leur contrat de MCFA *dits* de « décharge recherche » pour 1,5 ETP.

Enfin, 1 enseignant du champ en VT-GP a bénéficié d'un renouvellement de sa disponibilité à temps plein.

SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)

Au sein du champ SHSA, aucun poste n'a été mis au concours en 2020 et aucun nouveau recrutement de MCFA n'a eu lieu.

On constate néanmoins que 2 MCFA *dits* de « décharge recherche » en SHSA-SHS ont bénéficié d'un renouvellement de leur contrat à mi-temps, pour, au global 1 ETP.

HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/ Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)

Au sein du champ HCA, 1 poste de MCF en HCA-HCAT a été mis au concours en 2020 sur la base des supports de 2 demi-postes de MCFA.

Par ailleurs au niveau des MCFA, on constate les mouvements suivants :

- 1 enseignant en HCA-HTAFU a bénéficié du renouvellement de son contrat pour 0,5 ETP
- 3 MCFA *dits* de « décharge recherche » en HCA-HCAT ont bénéficié du renouvellement de leur contrat pour 1,5 ETP.

STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)

Au sein du champ STA, 1 poste de MCF en STA-CIMA a été mis au concours en 2020 sur la base d'un support de poste de MCFA.

Par ailleurs au niveau des MCFA, on constate les mouvements suivants :

- 1 nouvel enseignant a été recruté en STA-CIMA pour 0,5 ETP
- 1 nouvel MCFA *dits* de « décharge recherche » a été recruté en STA-OMI pour 0,5 ETP
- 6 enseignants ont bénéficié du renouvellement de leur contrat en STA-CIMA pour l'équivalent global de 3 ETP
- 2 enseignants ont bénéficié du renouvellement de leur contrat en STA-OMI pour l'équivalent global de 1,5 ETP

Enfin, 1 enseignant du champ STA-CIMA a bénéficié d'un renouvellement de sa disponibilité à mi-temps.

ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)

Au sein du champ ATR, 1 poste de MCF en ATR-APV a été mis au concours en 2020 sur la base d'un support de poste de MCFA.

Par ailleurs au niveau des MCFA, on constate les mouvements suivants :

- 1 enseignant a été recruté en ATR-APV pour 1 ETP en vue de remplacer un MCF en disponibilité
- 1 enseignant a été recruté en ATR-RA pour 1 ETP en vue de remplacer un MCF en détachement.
- 5 enseignants ont bénéficié du renouvellement de leur contrat de MCFA en ATR-APV pour l'équivalent global de 2,5 ETP
- 1 enseignant a bénéficié du renouvellement de son contrat de MCFA en ATR-RA pour 1 ETP

Enfin, 2 MCF en ATR-APV ont bénéficié d'une nouvelle disponibilité, un MCF en ATR-RA a bénéficié d'un nouveau détachement et un MCF en ATR-APV a été réintégrée à la fin de sa disponibilité.

Rappelons qu'en 2019, des mouvements avaient également eu lieu au sein des différents statuts (MCFA, MCF et Professeurs) et dans différents champs.

En termes de personnes physiques, on comptait 16 enseignants sortants dont 7 départs à la retraite et 1 mutation, 3 changements de statut et la mise au concours d'un poste de MCFA. Sur les 47 MCFA, 15 nouveaux maîtres de conférence associés avaient été intégrés dont 4 pour les décharges d'enseignement pour recherche⁷. 6 MCF ainsi que 2 professeurs avaient été recrutés.

En termes d'ETP, ces mouvements correspondaient à 14 ETP pour les enseignants sortants, à 10 ETP pour les nouveaux maîtres de conférences recrutés et à 6 ETP pour le nouveau MCF et 2 ETP pour les nouveaux professeurs.

TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine

Au sein du champ TPCAU, trois postes de MCF et deux postes de professeur avaient été mis au concours. Ces recrutements avaient permis de remplacer des enseignants contractuels (2 ETP) de l'établissement et un MCF partant à la retraite. Le poste de professeur correspondait par ailleurs à une création de poste et augmentait donc notre effectif. Ces mouvements correspondaient à 4 ETP.

Au niveau des MCFA, 4 recrutements avaient eu lieu en vue de remplacer trois départs à la retraite et la libération d'un des postes par un enseignant qui avait changé de statut au sein de l'établissement en réussissant le concours. Ces mouvements correspondaient à 4 ETP.

Enfin, un ½ poste de MCFA *dit* de « décharge recherche » avait changé d'enseignant pour 0,5 ETP.

VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)

Au sein du champ VT, un ½ poste de MCFA en VT-GP avait fait l'objet d'un nouveau recrutement suite au changement de statut d'un enseignant. Ce mouvement correspondait à 0,5 ETP.

Un poste de MCFA en VT-UPU avait été ouvert pour un nouvel enseignement suite au changement du statut d'un MCF. Ces mouvements correspondaient à 1 ETP.

SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)

Au sein du champ SHSA, un poste de MCF en SHSA-SHS avait été mis en concours en remplacement d'enseignants contractuels. Ce poste correspondait à un ETP de transfert T3-T2.

Par ailleurs, un ½ poste de MCFA dit de décharge avait été remplacé suite à la démission de l'enseignant en poste. Ces mouvements concernaient 0,5 ETP.

HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/ Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAT) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)

Au sein du champ HCA, un poste de MCF-HCAT avait fait l'objet d'un nouveau recrutement en remplacement d'un enseignant partant à la retraite. Par ailleurs, un nouveau Professeur en HCA-HTAFU avait été recruté en remplacement de deux MCFA à mi-temps. Ces mouvements correspondaient à 2 ETP.

Du point de vue des MCFA, deux nouveaux enseignants à mi-temps avaient été recrutés en remplacement d'un MCF parti en mutation. Un nouvel MCFA à mi-temps avait remplacé un MCFA parti dans un autre établissement et 2 MCFA *dits* de « décharge recherche » avaient été recrutés à mi-temps en remplacement de deux enseignants partis vers d'autres postes. Ces mouvements correspondaient à 2,5 ETP.

STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)

Au sein du champ STA, deux 1/2 postes de MCFA du sous-champ STA-CIMA avaient fait l'objet de deux nouveaux recrutements suite au départ à la retraite d'un MCF.

Ces mouvements correspondaient à 1 ETP.

⁷ En 2018, les enseignants recrutés pour remplacer les heures des enseignants titulaires déchargés de certaines de leurs heures d'enseignement au profit d'activités de recherche, bénéficiaient d'un statut de maître de conférence associé.

ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)

Dans le champ ATR, un poste de MCF en ATR-RA avait été mis au concours en remplacement d'un MCF. Ces mouvements concernaient 1 ETP.

d. La parité par discipline F/H

En 2020, les femmes représentent 46,15% des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentent 53,85%. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 40,54% de femmes et 59,46% d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCA, les femmes représentent, au global, 31,82% des enseignants T2 du champ (avec 14 femmes et 30 hommes). Les hommes représentent donc 68,18% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 32,14% de femmes et 67,86 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 52,38% des enseignants T2 du champ (avec 11 femmes et 10 hommes). Les hommes représentent donc 47,62% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 54% de femmes et 46% d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 80% des enseignants T2 du champ (avec 8 femmes et 2 hommes). Les hommes représentent donc 20% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 81,25% de femmes et 18,75% d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 28% des enseignants T2 du champ (avec 7 femmes et 18 hommes). Les hommes représentent donc 72% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 25% de femmes et 75% d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 63,16% des enseignants T2 du champ (avec 12 femmes et 7 hommes). Les hommes représentent donc 36,84% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 59,30% de femmes et 40,70% d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 72,73% des enseignants T2 du champ (8 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 27,27% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 75% de femmes et 25% d'hommes.

2020

T2	ETP	PP	FEMMES					ETP	PP	HOMMES					TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE
			% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / DU CHAMP			% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H / DU CHAMP				
MCF	14	21	47,73%	16,15%	36,00%		17	23	52,27%	17,69%	32,86%		31	44	33,85%			
TPCAU	4,5	5	38,46%	11,36%	8,33%	35,71%	7	8	61,54%	18,18%	6,15%	11,43%	11,5	13	29,56%	10,00%		
ATR	2	3	37,50%	14,29%	2,31%	5,00%	3,5	5	62,50%	23,81%	3,85%	7,14%	5,5	8	38,10%	6,15%		
HCA	1,5	3	75,00%	30,00%	2,31%	5,00%	0,5	1	25,00%	10,00%	0,77%		2	4	40,00%	3,08%		
STA	2	4	40,00%	16,00%	3,08%	6,67%	3,5	6	60,00%	24,00%	4,62%	8,57%	5,5	10	40,00%	7,69%		
VT	3,5	5	71,43%	26,32%	3,85%	8,33%	2	2	28,57%	10,53%	1,54%	2,86%	5,5	7	36,84%	5,38%		
SHSA	0,5	1	50,00%	9,09%	0,77%	1,67%	0,5	1	50,00%	9,09%	0,77%	1,43%	1	2	18,18%	1,54%		
LANGUES													0	0				
MCF	32,7	33	45,83%	25,38%	56,00%		38	39	54,17%	30,00%	55,71%		70,7	72	65,38%			
TPCAU	8	8	30,77%	18,18%	6,15%	13,33%	17,5	18	69,23%	40,91%	13,85%	25,71%	25,5	26	59,09%	20,00%		
ATR	8	8	61,54%	38,10%	6,15%	13,33%	5	5	38,46%	23,81%	3,85%	7,14%	13	13	61,90%	10,00%		
HCA	3	3	75,00%	30,00%	2,31%	5,00%	1	1	25,00%	10,00%	0,77%	1,43%	4	4	40,00%	3,08%		
STA	3	3	21,43%	12,00%	2,31%	5,00%	10,5	11	78,57%	44,00%	8,46%	15,71%	13,5	14	56,00%	10,77%		
VT	6,7	7	77,78%	36,84%	5,38%	11,67%	2	2	22,22%	10,53%	1,54%	2,86%	8,7	9	47,37%	6,92%		
SHSA	4	4	66,67%	36,36%	3,08%	6,67%	2	2	33,33%	18,18%	1,54%	2,86%	6	6	54,55%	4,62%		
LANGUES													0	0				
PROFS	6	6	42,86%	4,62%	10,00%		8	8	57,14%		6,15%	11,43%	14	14	10,77%			
TPCAU	1	1	20,00%	2,27%			4	4	80,00%	9,09%	3,08%	5,71%	5	5	11,36%	3,85%		
ATR													0	0				
HCA	2	2	100,00%	20,00%	1,54%	3,33%	25,00%			0,00%			2	2	20,00%	1,54%		
STA			0,00%				1	1	100,00%	4,00%	0,77%	1,43%	1	1	4,00%	0,77%		
VT			0,00%				3	3	100,00%	15,79%	2,31%	4,29%	3	3	15,79%	2,31%		
SHSA	3	3	100,00%	27,27%	2,31%	5,00%	37,50%			0,00%			3	3	27,27%	2,31%		
LANGUES													0	0				
TOTAL	52,7	60		46,15%			63	70			53,85%		115,7	130				

Figure 9 : PARITE DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2020

Rappelons qu'en 2019, les femmes représentaient 41,41% des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentent 58,69%. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 35,93% de femmes et 64,07% d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCA, les femmes représentent, au global, 26,19% des enseignants T2 du champ (avec 11 femmes et 31 hommes). Les hommes représentent donc 73,81% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 25,92% de femmes et 74,07 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 47,62% des enseignants T2 du champ (avec 10 femmes et 11 hommes). Les hommes représentent donc 52,38% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 48,64% de femmes et 51,36% d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 72,73% des enseignants T2 du champ (avec 8 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 27,27% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 75% de femmes et 25% d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 20,83% des enseignants T2 du champ (avec 5 femmes et 19 hommes). Les hommes représentent donc 79,17% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 20% de femmes et 80% d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 55,55% des enseignants T2 du champ (avec 10 femmes et 8 hommes). Les hommes représentent donc 44,45% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 51,52% de femmes et 48,48% d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 75% des enseignants T2 du champ (9 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 25% des enseignants T2 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 76,19% de femmes et 23,81% d'hommes.

2019

T2	FEMMES							HOMMES							TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE
	ETP	PP	% MAA	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / F DU CHAMP	ETP	PP	% MAA	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H / H DU CHAMP				
MCFA	14	21	44,68%		16,41%	39,62%		20	26	55,32%		20,31%	34,67%		34	47	36,72%	
TPCAU	5,5	6	40,00%	14,29%	4,69%	11,32%	54,55%	8,5	9	60,00%	21,43%	7,03%	12,00%	29,03%	14	15	35,71%	
ATR	2	3	42,86%	14,29%	2,34%	5,66%	30,00%	2,5	4	57,14%	19,05%	3,13%	5,33%	36,36%	4,5	7	33,33%	
HCA	2	4	66,67%	36,36%	3,13%	7,55%	50,00%	1	2	33,33%	18,18%	1,56%			3	6	54,55%	
STA	1	2	20,00%	8,33%	1,56%	3,77%	40,00%	5,5	8	80,00%	33,33%	6,25%	10,67%	42,11%	6,5	10	41,67%	
VT	2,5	4	66,67%	22,22%	3,13%	7,55%	40,00%	2	2	33,33%	11,11%	1,56%	2,67%	25,00%	4,5	6	33,33%	
SHSA	1	2	66,67%	16,67%	1,56%	3,77%	22,22%	0,5	1	33,33%	8,33%	0,78%	1,33%	33,33%	1,5	3	25,00%	
LANGUES															0	0		
MCF	27	27	40,30%		21,09%	50,94%		39	40	59,70%		31,25%	53,33%		66	67	52,34%	
TPCAU	5	5	21,74%	11,90%	3,91%	9,43%	45,45%	17,5	18	78,26%	42,86%	14,06%	24,00%	58,06%	22,5	23	54,76%	
ATR	7	7	50,00%	33,33%	5,47%	13,21%	70,00%	7	7	50,00%	33,33%	5,47%	9,33%	63,64%	14	14	66,67%	
HCA	2	2	66,67%	18,18%	1,56%	3,77%	25,00%	1	1	33,33%	9,09%	0,78%	1,33%	100,00%	3	3	27,27%	
STA	3	3	23,08%	12,50%	2,34%	5,66%	60,00%	9,5	10	76,92%	41,67%	7,81%	13,33%	52,63%	12,5	13	54,17%	
VT	6	6	75,00%	33,33%	4,69%	11,32%	60,00%	2	2	25,00%	11,11%	1,56%	2,67%	25,00%	8	8	44,44%	
SHSA	4	4	66,67%	33,33%	3,13%	7,55%	44,44%	2	2	33,33%	16,67%	1,56%	2,67%	66,67%	6	6	50,00%	
LANGUES															0	0		
PROFS	5	5	35,71%		3,91%	9,43%		9	9	64,29%		7,03%	12,00%		14	14	10,94%	
TPCAU			0,00%	0,00%				4	4	100,00%	9,52%	3,13%	5,33%	12,90%	4	4	9,52%	
ATR															0	0		
HCA	2	2	100,00%	18,18%	1,56%	3,77%	25,00%			0,00%					2	2	18,18%	
STA			0,00%					1	1	100,00%	4,17%	0,78%	1,33%	5,26%	1	1	4,17%	
VT			0,00%					4	4	100,00%	22,22%	3,13%	5,33%	50,00%	4	4	22,22%	
SHSA	3	3	100,00%	25,00%	2,34%	5,66%	33,33%			0,00%					3	3	25,00%	
LANGUES															0	0		
TOTAL	46	53			41,41%			68	75			58,59%			114	128		

Figure 10 : PARITE DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2019

Entre 2019 et 2020, on passe ainsi de 41,41% de femmes à 46,15% et de 58,59% d'hommes à 53,85%. En termes d'ETP, on passe de 35,93% de femmes à 40,54% et de 64,07% d'hommes à 59,46%.

En TPCA, on passe de 26,19% de femmes à 31,82% et de 73,81% d'hommes à 68,18%. En termes d'ETP, on passe de 25,91% de femmes à 32,14% et de 74,07% d'hommes à 67,86%.

En ATR, on passe de 47,62% femmes à 52,38% et de 52,38% d'hommes à 47,62%. En termes d'ETP, on passe de 48,64% de femmes à 54% et de 51,36% d'hommes à 46%.

En HCA, on passe de 72,73 % de femmes à 80% et de 27,27% d'hommes à 20%. En termes d'ETP, on passe de 75% de femmes à 81,25% et de 25% d'hommes à 18,75%.

En STA, on passe de 20,83% de femmes à 28% et de 79,17% d'hommes à 72%. En termes d'ETP, on passe de 20% de femmes à 25% et de 80% d'hommes à 75%.

En VT, on passe de 55,55% de femmes à 63,16% et de 44,45% d'hommes à 36,84. En termes d'ETP, on passe de 51,52% de femmes à 59,30% et de 48,48% d'hommes à 40,70%.

En SHSA, on passe de 75% de femmes à 72,73% et 25% d'hommes à 27,27%. En termes d'ETP, on passe de 76,19% de femmes à 75% et de 23,81% d'hommes à 25%.

2. Les enseignants T3

Les enseignants T3 se composent des contractuels de l'établissement. Ceux-ci sont engagés pour des emplois pérennes en CDD ou CDI et pour des emplois ponctuels en Lettre d'engagement. Cette partie concerne les seuls enseignants engagés en CDD ou CDI.

a. *Les effectifs*

En 2019, la part des enseignants T3 correspond à 50,80 % des effectifs des enseignants permanents et à 38,15% des agents permanents.

En termes d'ETP cette part correspond à 34,25 % des ETP des enseignants permanents et 23,80 % des ETP des agents permanents.

En 2020, la part des enseignants T3 correspond à 46,94 % des effectifs des enseignants permanents et à 35,5% des agents permanents.

En termes d'ETP cette part correspond à 33 % des ETP des enseignants permanents et 23 % des ETP des agents permanents.

Les enseignants T3 se répartissent entre des enseignants en contrat à durée déterminée (CDD) et des enseignants en contrat à durée indéterminée (CDI).

En 2019, parmi les 132 enseignants T3, 73 sont en CDI et 59 sont en CDD. La part des enseignants en CDI représente donc 55,30 % des enseignants contractuels de l'établissement et les enseignants en CDD, 44,70 %. Un des enseignants en CDI possède un contrat à plein temps, les autres bénéficient d'un contrat pour un besoin permanent à temps incomplet (en application de l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat).

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à 38,36 ETP d'enseignants en CDI et à 21,02 ETP d'enseignants T3 en CDD (59,38 ETP en tout), soit 64,62% d'ETP d'enseignants T3 en CDI et 35,38% d'ETP d'enseignants T3 en CDD.

En 2020, parmi les 115 enseignants T3, 70 sont en CDI et 45 sont en CDD. La part des enseignants en CDI représente donc 60,87 % des enseignants contractuels de l'établissement et les enseignants en CDD, 39,13 %. Un des enseignants en CDI possède un contrat à plein temps, les autres bénéficient d'un contrat pour un besoin permanent à temps incomplet (en application de l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat).

En termes d'ETP, ces effectifs correspondent à 38,85 ETP d'enseignants en CDI et à 18,16 ETP d'enseignants T3 en CDD (57,01 ETP en tout), soit 68,15% d'ETP d'enseignants T3 en CDI et 31,85% d'ETP d'enseignants T3 en CDD.

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
Enseignants T3	132	115
Dont CDI	73	70
Dont CDD	59	45
ETP	2019	2020
Enseignants T3	59,38	57,01
Dont CDI	38,36	38,85
Dont CDD	21,02	18,16

Figure 11 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 2019-2020

Entre 2019 et 2020, les effectifs ont diminué de 17 postes en passant de 132 à 115 personnes. Cet effectif correspond à une diminution de 2,37 ETP dont le nombre passe de 59,38 à 57,01.

ATTENTION : cette diminution n'est pas réelle puisque les chiffres de 2019 concernent l'année 2019 dans sa globalité tandis que ceux de 2020 sont ceux constatés au 31/12/20. Or, la situation pédagogique de l'année universitaire 2020/2021 n'était pas stabilisée au 31/12/20. Des contrats et des avenants ont été réalisés à partir de janvier 2021. La situation actuelle témoignerait plutôt d'une tendance à la hausse avec 121 personnes physiques recensées et un nombre d'ETP égal à 60,79.

La suite de ce bilan s'appuie sur les chiffres constatés au 31/12/21.

b. Les effectifs par discipline

Les enseignants T3 se répartissent en 7 disciplines : TPCAU, VT, SHSA, HCA, STA, ATR, LANGUES.

Ces 7 disciplines, se déploient en 11 sous-disciplines : TPCAU, VT-UPU, VT-GP, SHSA-SHA, SHSA-SEJ, HCA-HCAT, HCA-HTAFU, STA-OMI, STA-CIMA, ATR-RA, ATR-APV et LANGUES.

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
Enseignants T3	132	115
Dont CDI	73	70
TPCAU	37	37
VT-UPU	4	5
VT-GP	0	0
SHSA-SHS	4	3
SHSA-SEJ	1	1
HCA-HCAT	2	1
HCA-HTAFU	0	0
STA-OMI	8	7
STA-CIMA	7	5
ATR-RA	4	3
ATR-APV	4	4
LANGUES	2	4
Dont CDD	59	45
TPCAU	26	22
VT-UPU	6	6
VT-GP	3	0
SHSA-SHS	1	2
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	0	0
HCA-HTAFU	1	1
STA-OMI	1	1
STA-CIMA	14	9
ATR-RA	1	0
ATR-APV	2	1
LANGUES	4	3

ETP	2019	2020
Enseignants T3	59,38	57,01
Dont CDI	38,36	38,85
TPCAU	20,03	21,13
VT-UPU	1,57	2,85
VT-GP	0	0
SHSA-SHS	2,39	1,78
SHSA-SEJ	0,41	0,29
HCA-HCAT	1,32	0,70
HCA-HTAFU	0	0
STA-OMI	4,03	3,41
STA-CIMA	2,52	2,01
ATR-RA	2,05	2,06
ATR-APV	2,21	2,05
LANGUES	1,83	2,57
Dont CDD	21,02	18,16
TPCAU	11,32	10,40
VT-UPU	1,89	2,40
VT-GP	1,42	0
SHSA-SHS	0,06	0,92
SHSA-SEJ	0	0
HCA-HCAT	0	0
HCA-HTAFU	0,23	0,34
STA-OMI	0,18	0,18
STA-CIMA	3,66	2,27
ATR-RA	0,19	0
ATR-APV	0,79	0,48
LANGUES	1,28	1,17

Figure 12 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 PAR DISCIPLINE 2019-2020

TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine

En 2019, ce champ comptait en tout 63 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 31,35. Il représentait alors 47,73 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 24,23% des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 52,80% des ETP des enseignants T3 et 18,08 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 59 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 31,53. Il représentait alors 51,30% des personnes physiques composant les enseignants T3 et 24,08% des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP

par un taux de 55,30% des ETP des enseignants T3 et 18,26 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2019 et 2020, le nombre de personnes physiques composant ce champ a diminué de 4 pour une augmentation de 0,18 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2019 et 2020, une stabilité des enseignants en CDI du champ TPCAU et une diminution de 4 enseignants en CDD. Ces variations correspondent à une augmentation de 1,10 ETP d'enseignants en CDI du champ et une diminution de 0,92 ETP des enseignants en CDD.

VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)

En 2019, ce champ comptait en tout 13 (10 VT-UPU, 3 VT-GP) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 4,88 (3,46 ETP VT-UPU, 1,42 ETP VT-GP). Il représentait alors 9,8 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 5 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,22 % des ETP des enseignants T2 et 2,81 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 11 (VT-UPU) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 5,25 (VT-UPU). Il représentait alors 9,56 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 4,49 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 9,21 % des ETP des enseignants T2 et 3,04 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2019 et 2020, le nombre de personnes physiques composant de champ a diminué de 2 (+ 1 VT-UPU et -3 VT-GP) pour une augmentation de à 0,37 ETP (VT-UPU).

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2019 et 2020, une augmentation de 1 enseignant en CDI du champ en VT-UPU, une augmentation de 1 enseignant en CDD en VT-UPU et une diminution de 3 enseignants en CDD en VT-GP. Ces variations correspondent à une augmentation de 1,28 ETP des enseignants en CDI en VT-UPU, une augmentation de 0,51 ETP des enseignants en CDD en VT-UPU et une diminution de 1,42 ETP des enseignants en CDI en VT-GP.

SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)

En 2019, ce champ comptait en tout 6 (5 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 2,86 (2,45 SHSA-SHS, 0,41 SHSA-SEJ). Il représentait alors 4,5 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,31 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 4,8 % des ETP des enseignants T3 et 1,65 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 6 (5 SHSA-SHS, 1 SHSA-SEJ) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 2,99 (2,70 SHSA-SHS, 0,29 SHSA-SEJ). Il représentait alors 5,22 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,45 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 5,24 % des ETP des enseignants T3 et 1,73 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2019 et 2020, le nombre de personnes physiques composant de champ n'a pas changé pour une augmentation de 0,13 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2019 et 2020, une diminution de 1 enseignant en CDI du champ SHSA en SHS et une augmentation de 1 enseignant en CDD en SHS. Ces variations correspondent à une diminution de 0,72 ETP des enseignants en CDI du champ et une augmentation de 0,86 ETP des enseignants en CDD.

*HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA)
- Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)*

En 2019, ce champ comptait en tout 3 (2 HCA-HCAT, 1 HCA-HTAFU) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 1,55 (1,32 HCA-HCAT, 0,23 HCA-HTAFU). Il représentait alors 2,27 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 1,15 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 2,61% des ETP des enseignants T3 et 0,9 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 2 (1 HCA-HCAT, 1 HCA-HTAFU) enseignants T2 pour un nombre d'ETP correspondant à 1,04 (0,70 HCA-HCAT, 0,34 HCA-HTAFU). Il représentait alors 1,73 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 0,82 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 1,82% des ETP des enseignants T3 et 0,60 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2019 et 2020, le nombre de personnes physiques composant de champ a diminué de 1 enseignant en HCA-HCAT et le nombre d'ETP, au global, a diminué de 0,51.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2019 et 2020, une diminution du nombre d'enseignants en CDI (- 1 enseignant en HCA-HCAT) et une constance du nombre d'un enseignant en CDD. Ces variations correspondent à une diminution de 0,62 ETP des enseignants en CDI du champ et une augmentation de 0,11 ETP des enseignants en CDD.

STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) - Outils mathématiques et informatiques (OMI)

En 2019, ce champ comptait en tout 30 (9 STA-OMI, 21 STA-CIMA) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 10,39 (4,21 STA-OMI, 6,18 STA-CIMA). Il représentait alors 22,72 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 11,54 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 17,5 % des ETP des enseignants T2 et 5,99 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 22 (8 STA-OMI, 14 STA-CIMA) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 7,87 (3,59 STA-OMI, 4,28 STA-CIMA). Il représentait alors 19,13 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 8,98 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 13,80 % des ETP des enseignants T2 et 4,56 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2019 et 2020, le nombre de personnes physiques composant de champ a diminué de 8 personnes (-1 en STA OMI et -7 en STA CIMA) pour une diminution globale de 2,52 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2019 et 2020, une diminution de 3 enseignants en CDI (-1 en STA-OMI et -2 en STA-CIMA) ainsi qu'une diminution de 5 enseignants en CDD (en STA-CIMA). Ces variations correspondent à une diminution de 1,13 ETP des enseignants en CDI du champ et une diminution de 1,39 ETP des enseignants en CDD.

ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) - Représentations de l'Architecture (RA)

En 2019, ce champ comptait en tout 11 (5 ATR-RA, 6 ATR-APV) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 5,24 (2,24 ATR-RA, 3 ATR-APV). Il représentait alors 8,33 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 4,23 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,82 % des ETP des enseignants T3 et 3 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 8 (3 ATR-RA, 5 ATR-APV) enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 4,59 (2,06 ATR-RA, 2,53 ATR-APV). Il représentait alors 6,96% des personnes physiques composant les enseignants T3 et 3,26 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 8,05 % des ETP des enseignants T3 et 2,66 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2019 et 2020, le nombre de personnes physiques composant de champ a diminué de 3 personnes (-2 en ATR-APV et -1 en ATR RA) avec une diminution de 0,65 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2019 et 2020, une diminution de 1 enseignant en CDI (en ATR-RA) ainsi qu'une diminution de 2 enseignants en CDD (1 en ATRA-RA et 1 en ATR-APV). Ces variations correspondent à une diminution de 0,15 ETP des enseignants en CDI du champ et une diminution de 0,5 ETP des enseignants en CDD.

Enseignement des Langues

En 2019, ce champ comptait en tout 6 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 3,11. Il représentait alors 4,54 % des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,31 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 5,23 % des ETP des enseignants T3 et 1,79 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

En 2020, ce champ comptait en tout 7 enseignants T3 pour un nombre d'ETP correspondant à 3,74. Il représentait alors 6,08% des personnes physiques composant les enseignants T3 et 2,86 % des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3). Ces proportions se traduisent en termes d'ETP par un taux de 6,56 % des ETP des enseignants T3 et 2,16 % des ETP des enseignants permanents de l'établissement (T2+T3).

Entre 2019 et 2020, le nombre de personnes physiques composant de champ a augmenté de 1 personne avec une augmentation de 0,63 ETP.

Du point de vue de la répartition des enseignants en CDI et CDD, on constate, entre 2019 et 2020, une augmentation de 2 enseignants en CDI ainsi qu'une diminution de 1 enseignant en CDD. Ces variations correspondent à une augmentation de 0,74 ETP des enseignants en CDI du champ et une diminution de 0,11 ETP des enseignants en CDD.

c. Les mouvements par discipline

En 2020, des mouvements ont eu lieu au sein des différents statuts (CDD et CDI) et dans différents champs.

En termes de personnes physiques, au 31/12/2020, on comptabilise, par rapport aux chiffres de 2019 une diminution de 17 enseignants correspondant à 4 départs à la retraite, 3 changements de statut (passage en MCFA), 1 décès et 13 contrats non renouvelés au 31/12/2020. Ces mouvements concernent 3 enseignants en CDI et 14 enseignants en CDD. Ils s'associent à 4 nouvelles arrivées en CDD.

En termes d'ETP, ces mouvements correspondent à 3,62 ETP pour les enseignants sortants et 1,25 ETP pour les nouveaux enseignants recrutés.

TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine

Au sein du champ TPCAU, 18 enseignants en CDD et 2 enseignants en CDI ont quitté leur statut pour des équivalences en ETP de 3,67 ETP d'enseignants en CDD et une augmentation des ETP des enseignants en CDI de 1,10.

Parmi les 18 départs d'enseignants en CDD, 2 concernent un changement de statut de CDD à CDI, 1 concerne un décès, 1 concerne un changement de statut de CDD à MCFA et 14 concernent des contrats non renouvelés au 31/12/2020.

Les deux départs à la retraite ont été compensés par le changement de statut de 2 enseignants du champ. Par ailleurs, les missions complémentaires ont été attribuées aux enseignants TPCAU en CDI pour un équivalent de 1,10 ETP. Enfin, l'ETP libéré par le départ à la retraite des 2 enseignants du champ a été utilisé pour créer un poste de MCF. Ce transfert T3-T2 aurait donc dû avoir pour répercussion une diminution du nombre d'ETP du champ de 1 tandis que l'on observe une augmentation de 0,18 ETP au 31/12/2020.

À ces départs s'ajoutent le recrutement de 4 nouveaux enseignants en CDD pour 1,25 ETP.

VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)

Au sein du champ VT, 1 enseignant en CDD du sous-champ VT-UPU a changé de statut pour devenir MCFA et 2 enseignants en CDD du sous-champ VT-GP ont été réaffectés au champ VT-UPU. Un nouvel enseignant a rejoint l'équipe des enseignants en CDD du sous-champ VT-UPU. Le contrat d'un enseignant en CDD du sous-champ VT-GP n'était pas renouvelé au 31/12/2021.

Ces mouvements concernent une augmentation de 0,51 ETP des enseignants en CDD du sous-champ VT-UPU, une augmentation de 1,28 ETP des enseignants en CDI du sous-champ VT-UPU sans changement du nombre d'enseignants et une réduction de 1,42 ETP des enseignants en CDD du sous-champ VT-GP correspondant à une réduction de 3 personnes physiques.

SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)

Au sein du champ SHSA, le contrat d'1 enseignant en CDD du sous-champ SHSA-SHS est passé en CDI pour une réduction de 0,6 ETP et une augmentation de 0,86 ETP des enseignants en CDI de ce sous-champ et l'activité de l'enseignant en CDD du sous-champ SHSA-SEJ a été réduite de 0,12 ETP.

HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCA) – Histories et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)

Au sein du champ HCA, le contrat d'1 enseignant en CDD du sous-champ HCA-HCA n'était pas renouvelé au 31/12/2020 induisant une réduction 0,62 ETP. On constate par ailleurs une augmentation des activités de l'enseignant en CDI du sous-champ HCA-HTAFU de 0,11 ETP.

STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)

Au sein du champ STA, 1 enseignant en CDD du sous-champ STA-OMI est passé en CDI tandis qu'un enseignant en CDI de ce sous-champ est parti à la retraite. Ce passage et ce départ correspondent à une réduction de 0,62 ETP des enseignants en CDD du sous-champ STA-OMI et une stabilité des missions en CDI.

Du point de vue du sous-champ STA-CIMA, 1 enseignant en CDD a changé de statut pour devenir MCFA et le contrat d'un autre enseignant n'était pas renouvelé au 31/12/21 pour une réduction de 0,51 ETP. On constate par ailleurs une réduction de 5 enseignants en CDI de ce sous-champ pour un nombre d'ETP égal à 1,39.

ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)

Dans le champ ATR, 1 enseignant en CDD du sous-champ ATR RA a quitté ses fonctions pour une réattribution des missions aux enseignants renouvelés et une augmentation de 0,01 ETP.

Un enseignant en CDI du sous-champ ATR-APV a pris sa retraite pour une réduction des missions de à 0,31 ETP.

LANGUES

Du point de vue des enseignants des Langues, 2 nouveaux enseignants ont rejoint les effectifs et un enseignant à CDI a quitté ses fonctions. Ces mouvements correspondent à une augmentation des missions des enseignants en CDD de 0,74 ETP et une réduction de celles des enseignants en CDI de 0,11 ETP.

Rappelons qu'en 2019, des mouvements avaient eu lieu au sein des différents statuts (CDD et CDI) et dans différents champs.

En termes de personnes physiques, on comptait 12 enseignants sortants dont 2 démissions (non renouvellement souhaité), 1 décès, 1 nouvelle disponibilité et 8 changements de statut (4 passages en MCFA et 4 passages en CDI). Ces mouvements sortants concernaient 2 enseignants en CDI et 10 enseignants en CDD. Ils s'associaient à 22 nouvelles arrivées en CDD.

En termes d'ETP, ces mouvements correspondaient à 5,57 ETP pour les enseignants sortants et 12,48 ETP pour les nouveaux enseignants recrutés.

TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine

Au sein du champ TPCAU, 3 enseignants à 0,50 ETP avaient quitté leur statut de CDD pour devenir MCFA pour deux d'entre eux et pour quitter l'établissement pour le troisième.

Par ailleurs, 6 enseignants en CDD avaient rejoint l'établissement pour des missions de 0,50 ETP chacun.

Enfin 3 enseignants en CDD dont les missions correspondaient à 0,50 ETP étaient passés en CDI.

VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)

Au sein du champ VT, 2 enseignants en CDD pour des missions correspondantes à 0,26 et 0,20 ETP avaient été remplacés par 3 nouveaux enseignants embauchés en CDD pour des missions équivalentes à 0,22 ETP, 0,25 ETP et 0,22 ETP. Ces mouvements concernaient le sous-champ VT-UPU.

SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)

Au sein du champ SHSA, un enseignant dont les missions correspondaient à 0,70 ETP était passé en CDI. Un nouvel enseignant avait été embauché en CDD pour 0,06 ETP.

HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture / Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAT) – Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)

En HCA, 1 enseignant du sous-champ HCA-HCAT, en CDD, était passé en CDI pour 0,69 ETP. Par ailleurs, l'enseignant du sous-champ HCA-HTAFU décédé, avait été remplacé par un nouvel enseignant en CDD pour 0,23 ETP.

STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) – Outils mathématiques et informatiques (OMI)

Au sein du champ STA, 9 nouveaux enseignants avaient rejoint le sous-champ STA-CIMA pour un nombre d'ETP global de 2,93 ETP. Deux enseignants étaient passés en CDI pour un nombre d'ETP global équivalent à 0,45 ETP.

Un nouvel enseignant avait rejoint le sous-champ STA-OMI pour 0,15 ETP et un enseignant en CDI dans ce sous-champ était passé MCFA en demandant une disponibilité de son statut de CDI. Par ailleurs, un enseignant en CDD à 0,65 ETP était passé en CDI.

ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)

Dans le champ ATR, 1 enseignant en CDD était passé MCFA dans le sous-champ ATR-APV.

Dans le sous-champ ATR-RA, un enseignant en CDD était passé en CDI pour 0,48 ETP et 1 enseignant en CDD pour 0,55 ETP n'avait pas souhaité renouvelé son contrat.

LANGUES

Du point de vue des enseignants de Langue, 2 nouveaux enseignants avaient été recruté en CDD pour 0,21 ETP et 0,56 ETP.

d. La parité par discipline F/H

En 2020, les femmes représentent 29,57% des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentent 70,43%. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 32,15% de femmes et 67,15% d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCAU, les femmes représentent, au global, 28,81% des enseignants T3 du champ (avec 17 femmes et 42 hommes). Les hommes représentent donc 71,19% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 28,89 % de femmes 71,11 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 25% des enseignants T3 du champ (avec 2 femmes et 6 hommes). Les hommes représentent donc 75% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 30,28% de femmes et 69,72% d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 100 % des enseignants T3 du champ (avec 2 femmes et 0 hommes). Les hommes représentent donc 0% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 100% de femmes et 0% d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 19,95% des enseignants T3 du champ (avec 4 femmes et 18 hommes). Les hommes représentent donc 80,05% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 20,20% de femmes et 79,8% d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 27,28 % des enseignants T3 du champ (avec 3 femmes et 8 hommes). Les hommes représentent donc 72,72% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 25,33 % de femmes et 74,67% d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 50% des enseignants T3 du champ (3 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 50% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 65,88% de femmes et 34,12% d'hommes.

En Langues, les femmes représentent, au global, 42,87% des enseignants T3 du champ (3 femmes et 4 hommes). Les hommes représentent donc 57,13% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 62% de femmes et 38% d'hommes.

T3	FEMMES						HOMMES						TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / F DU CHAMP	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F				
CDD	6,49	15	33,33%		13,04%	44,12%	11,67	30	66,67%		26,09%	37,04%		18,16	45	39,13%
TPCAU	4,42	9	40,91%	15,25%	7,83%	26,47%	5,98	13	59,09%	22,03%	11,30%	16,05%	30,95%	10,40	22	37,29%
ATR	0,00		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,48	1	100,00%	12,50%	0,87%	1,23%	16,67%	0,48	1	12,50%
HCA	0,34	1	100,00%	50,00%	0,87%	2,94%			0,00%	0,00%	0,00%			0,34	1	50,00%
STA	0,55	2	20,00%	9,09%	1,74%	5,88%	1,9	8	80,00%	36,36%	6,96%	9,88%	44,44%	2,45	10	45,45%
VT	0,25	1	16,67%	9,09%	0,87%	2,94%	2,15	5	83,33%	45,45%	4,35%	6,17%	62,50%	2,40	6	54,55%
SHSA	0,58	1	50,00%	16,67%	0,87%	2,94%	0,34	1	50,00%	16,67%	0,87%	1,23%	33,33%	0,92	2	33,33%
LANGUES	0,35	1	33,33%	14,29%	0,87%	2,94%	0,82	2	66,67%	28,57%	1,74%	2,47%	50,00%	1,17	3	42,86%
CDI	12,24	19	27,14%		16,52%	55,88%	26,61	51	72,86%		44,35%	62,96%		38,85	70	60,87%
TPCAU	4,69	8	21,62%	13,56%	6,96%	23,53%	16,44	29	78,38%	49,15%	25,22%	35,80%	69,05%	21,13	37	62,71%
ATR	1,39	2	28,57%	25,00%	1,74%	5,88%	2,72	5	71,43%	62,50%	4,35%	6,17%	83,33%	4,11	7	87,50%
HCA	0,70	1	100,00%	50,00%	0,87%	2,94%			0,00%	0,00%	0,00%	#DIV/0!		0,70	1	50,00%
STA	1,02	2	16,67%	9,09%	1,74%	5,88%	4,4	10	83,33%	45,45%	8,70%	12,35%	55,56%	5,42	12	54,55%
VT	1,08	2	60,00%	27,27%	2,61%	8,82%	1,77	3	60,00%	27,27%	2,61%	3,70%	37,50%	2,85	5	45,45%
SHSA	1,39	2	50,00%	33,33%	1,74%	5,88%	0,68	2	50,00%	33,33%	1,74%	2,47%	66,67%	2,07	4	66,67%
LANGUES	1,97	2	50,00%				0,6	2	50,00%					2,57	4	57,14%
TOTAL	18,73	34			29,57%		38,28	81			70,43%			57,01	115	

Figure 13 : PARITE DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2020

Rappelons qu'en 2019, les femmes représentaient 30,30% des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentaient 69,70%. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 33% de femmes et 67% d'hommes.

Cette proportion varie en fonction des disciplines.

En TPCAU, les femmes représentent, au global, 31,75% des enseignants T3 du champ (avec 20 femmes et 43 hommes). Les hommes représentent donc 68,25% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 32,85% de femmes 67,15 % d'hommes.

En ATR, les femmes représentent, au global, 18,18% des enseignants T3 du champ (avec 2 femmes et 9 hommes). Les hommes représentent donc 81,82% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 24,62% de femmes et 75,38% d'hommes.

En HCA, les femmes représentent, au global, 66,66 % des enseignants T3 du champ (avec 2 femmes et 1 homme). Les hommes représentent donc 33,34% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 59,35% de femmes et 40,65% d'hommes.

En STA, les femmes représentent, au global, 16,66% des enseignants T3 du champ (avec 5 femmes et 25 hommes). Les hommes représentent donc 83,34% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 17% de femmes et 83% d'hommes.

En VT, les femmes représentent, au global, 38,46% des enseignants T3 du champ (avec 5 femmes et 13 hommes). Les hommes représentent donc 61,54% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 37,91% de femmes et 62,09% d'hommes.

En SHSA, les femmes représentent, au global, 50% des enseignants T3 du champ (3 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 50% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 51% de femmes et 49% d'hommes.

En Langues, les femmes représentent, au global, 50% des enseignants T3 du champ (3 femmes et 3 hommes). Les hommes représentent donc 50% des enseignants T3 du champ. En termes d'ETP, ces proportions représentent 65,60% de femmes et 34,40% d'hommes.

T3	FEMMES							HOMMES							TOTAL ETP	TOTAL PP	% PP / CHAMP	% PP / TOTALITE
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CHAMP	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	% PP F / F DU CHAMP	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CHAMP	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H	% PP H / H DU CHAMP				
CDD	6,98	19	32,20%		14,39%	47,50%		14,04	40	67,80%		30,30%	43,48%		21,02	59	44,70%	
TPCAU	4,87	10	38,46%	15,87%	7,58%	25,00%	50,00%	6,45	16	61,54%	25,40%	12,12%	17,39%	37,21%	11,32	26	41,27%	
ATR	0,00	1	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,98	3	100,00%	27,27%	2,27%	3,26%	33,33%	0,98	3	27,27%	
HCA	0,23	1	100,00%	33,33%	0,76%	2,50%	50,00%		3	0,00%	0,00%	0,00%	0,23	1	33,33%	0,76%		
STA	0,81	3	33,33%	23,08%	2,27%	7,50%	50,00%	3,04	12	80,00%	40,00%	9,09%	13,04%	48,00%	3,64	15	50,00%	
VT	0,81	3	33,33%	23,08%	2,27%	7,50%	50,00%	2,5	8	66,67%	46,15%	4,55%	6,52%	75,00%	3,31	9	69,23%	
SHSA	0,06	1	100,00%	16,67%	0,76%	2,50%	33,33%		3	0,00%	0,00%	0,00%	0,06	1	16,67%	0,76%		
LANGUES	0,21	1	25,00%	16,67%	0,76%	2,50%	33,33%	1,07	3	75,00%	50,00%	2,27%	3,26%	100,00%	1,28	4	66,67%	
CDI	12,65	21	28,77%	15,91%	15,91%	52,50%		25,71	52	71,23%		39,39%	56,52%		38,36	73	65,30%	
TPCAU	5,43	10	27,03%	15,87%	7,58%	25,00%	50,00%	14,6	27	72,97%	42,86%	20,45%	29,35%	62,79%	20,03	37	58,73%	
ATR	1,29	2	25,00%	18,18%	1,52%	5,00%	100,00%	2,97	6	75,00%	54,55%	4,55%	6,52%	66,67%	4,26	8	72,73%	
HCA	0,69	1	50,00%	33,33%	0,76%	2,50%	50,00%	0,63	1	50,00%	33,33%	0,76%	1,09%	100,00%	1,32	2	66,67%	
STA	0,97	2	13,33%	6,67%	1,52%	5,00%	40,00%	5,58	13	86,67%	43,33%	9,85%	14,13%	52,00%	6,55	15	50,00%	
VT	1,04	2	50,00%	15,38%	1,52%	5,00%	40,00%	0,53	2	50,00%	15,38%	1,52%	2,17%	25,00%	1,57	4	30,77%	
SHSA	1,40	2	40,00%	33,33%	1,52%	5,00%	66,67%	1,4	3	60,00%	50,00%	2,27%	3,26%	100,00%	2,80	5	83,33%	
LANGUES	1,83	2	100,00%												1,83	2	33,33%	
TOTAL	19,63	40			30,30%			39,75	92			69,70%			59,38	132		

Figure 14 : PARITE DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2019

Entre 2019 et 2020, la proportion de femmes baisse quelque peu en passant de 30,30% de femmes à 29,57%. La proportion d'hommes passe quant à elle de 69,70% à de 70,43%. En termes d'ETP, la tendance se vérifie puisque l'on passe de 33% de femmes à 32,15% et donc de 67% d'hommes à 67,15%.

En TPCAU, on passe de 31,75% de femmes à 28,81%. On passe donc par ailleurs de 68,25% d'hommes à 71,19%. En termes d'ETP, on passe de 32,85% de femmes à 28,89% et de 67,15% d'hommes à 71,11%.

En ATR, on passe de 18,18% femmes à 25%. On passe donc par ailleurs de 81,82% d'hommes à 75%. En termes d'ETP, on passe de 24,62% de femmes à 30,28% et de 75,38% d'hommes à 69,72%.

En HCA, on passe de 66,66 % de femmes à 100 %. On passe donc par ailleurs de 33,34% d'hommes à 0%. En termes d'ETP, on passe de 59,35% de femmes à 100% et de 40,65% d'hommes à 0%.

En STA, on passe de 16,66% de femmes à 19,95%. On passe donc par ailleurs de 83,34% d'hommes à 80,05%. En termes d'ETP, on passe de 17% de femmes à 20,20% et de 83% d'hommes à 79,8%.

En VT, on passe de 38,46% de femmes à 27,28%. On passe par ailleurs de 61,54% d'hommes à 72,72%. En termes d'ETP, on passe de 37,91% de femmes à 25,33% et de 62,09% d'hommes à 74,67%.

En SHSA, que cela soit en 2019 ou en 2020, le champ comptabilise 50% de femmes et 50% d'hommes. En termes d'ETP, ces proportions passent de 51% de femmes à 65,88% et de 49% d'hommes à 34,12%.

En Langues, on passe de 50% de femmes à 42,87%. On passe par ailleurs de 50% d'hommes à 57,13%. En termes d'ETP, on passe de 65,60% de femmes à 62% et de 34,40% d'hommes à 38%.

3. Enseignants T2 + Enseignants T3

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
Enseignants T2	128	130
Enseignants T3 (CDD + CDI)	132	115
ETP	2019	2020
Enseignants T2	114	115,7
Enseignants T3 (CDD + CDI)	59,38	57,01

Figure 15 : ENSEIGNANTS T2+T3 2019-2020

En 2019, la part des enseignants T2 correspond à 49,23 % des effectifs des enseignants permanents et à 36,99% des agents permanents de l'établissement. En 2020, cette part représente 53% des effectifs des enseignants permanents et à 40,12% des agents permanents de l'établissement (p. 15).

En termes d'ETP cette part correspond, quant à elle, en 2019 à 65,75 % des ETP des enseignants permanents et 45,68 % des ETP des agents permanents. En 2020, elle correspond à 67 % des ETP des enseignants permanents et 46,64 % des ETP des agents permanents de l'établissement (p. 15).

En 2019, la part des enseignants T3 correspond à 50,80 % des effectifs des enseignants permanents et à 38,15% des agents permanents. En termes d'ETP cette part correspond à 34,25 % des ETP des enseignants permanents et 23,80 % des ETP des agents permanents (p. 27).

En 2020, la part des enseignants T3 correspond à 46,94 % des effectifs des enseignants permanents et à 35,5% des agents permanents. En termes d'ETP cette part correspond à 33 % des ETP des enseignants permanents et 23 % des ETP des agents permanents (p. 27).

a. Les effectifs par discipline

TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
TPCAU MCFA T2	15	13
TPCAU MCF T2	23	26
TPCAU PROF T2	4	5
TPCAU CDD T3	26	22
TPCAU CDI T3	37	37
ETP	2019	202
TPCAU MCFA T2	14	11,5
TPCAU MCF T2	22,5	25,5
TPCAU PROF T2	4	5
TPCAU CDD T3	11,32	10,40
TPCAU CDI T3	20,03	21,13

Figure 16 : ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCAU 2019-2020

En 2019, le nombre d'enseignants du champ TPCAU s'élève à 105 personnes physiques pour 71,85 ETP. Les enseignants TPCAU représentent ainsi 40,38% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 41,44% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants TPCAU T2 représentent 40% des enseignants TPCAU de l'établissement (42 PP) et les enseignants TPCAU T3 représentent donc 60% des enseignants TPCAU de l'établissement (63 PP). En termes d'ETP, les enseignants TPCAU T2 représentent 56,37% des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (40,5 ETP) et les enseignants T3 représentent donc 43,63% des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (31,35 ETP).

En 2020, le nombre d'enseignants du champ TPCAU s'élève à 103 personnes physiques pour 73,53 ETP. Les enseignants TPCAU représentent ainsi 42,04% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 42,57% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants TPCAU T2 représentent 42,72% des enseignants TPCAU de l'établissement (44 PP) et les enseignants TPCAU T3 représentent donc 57,28% des enseignants TPCAU de l'établissement (59 PP). En termes d'ETP, les enseignants TPCAU T2 représentent 57,12% des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (42 ETP) et les enseignants T3 représentent donc 42,88% des ETP des enseignants TPCAU de l'établissement (31,53 ETP).

VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
VT UPU MCFA T2	3	4
VT UPU MCF T2	4	5
VT UPU PROF T2	3	2
VT UPU CDD T3	6	6
VT UPU CDI T3	4	5
VT GP MCFA T2	3	3
VT GP MCF T2	4	4
VT GP PROF T2	1	1
VT GP CDD T3	3	0
VT GP CDI T3	0	0
ETP	2019	2020
VT UPU MCFA T2	2,5	3,5
VT UPU MCF T2	4	4,7
VT UPU PROF T2	3	2
VT UPU CDD T3	1,89	2,40
VT UPU CDI T3	1,57	2,85
VT GP MCFA T2	2	2
VT GP MCF T2	4	4
VT GP PROF T2	1	1
VT GP CDD T3	1,42	0
VT GP CDI T3	0	0

Figure 17 : ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2019-2020

En 2019, le nombre d'enseignants du champ VT s'élève à 31 personnes physiques (20 VT UPU + 11 VT GP) pour 20,38 ETP (11,96 VT UPU + 8,42 VT GP). Les enseignants VT représentent ainsi 11,92% des

enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 11,74% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants VT T2 représentent 58% des enseignants VT de l'établissement (10 PP VT UPU + 8 PP VT GP) et les enseignants VT T3 représentent donc 42% des enseignants VT de l'établissement (10 PP VT UPU + 3 PP VT GP). En termes d'ETP, les enseignants VT T2 représentent 80,96% des ETP des enseignants VT de l'établissement (9,5 ETP VT UPU + 7 ETP VT GP) et les enseignants T3 représentent donc 19,04% des ETP des enseignants VT de l'établissement (3,46 ETP VT UPU + 1,42 ETP VT GP).

Le sous-champ VT UPU représente alors 64,52% du champ VT en termes de Personnes Physiques (PP) et 58,68% du champ VT en termes d'ETP. Le sous-champ VT GP représente donc 35,48% du champ VT en termes de Personnes Physiques (PP) et 41,32% du champ VT en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'enseignants du champ VT s'élève à 30 personnes physiques (22 VT UPU + 8 VT GP) pour 22,45 ETP (15,45 VT UPU + 7 VT GP). Les enseignants VT représentent ainsi 12,24% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 13% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants VT T2 représentent 63,33% des enseignants VT de l'établissement (11 PP VT UPU + 8 PP VT GP) et les enseignants VT T3 représentent donc 36,67% des enseignants VT de l'établissement (11 PP VT UPU + 0 PP VT GP). En termes d'ETP, les enseignants VT T2 représentent 76,61% des ETP des enseignants VT de l'établissement (10,2 ETP VT UPU + 7 ETP VT GP) et les enseignants T3 représentent donc 23,39% des ETP des enseignants VT de l'établissement (5,25 ETP VT UPU + 0 ETP VT GP).

Le sous-champ VT UPU représente alors 73,33% du champ VT en termes de Personnes Physiques (22 PP) et 68,82% du champ VT en termes d'ETP (15,45 ETP). Le sous-champ VT GP représente donc 26,67% du champ VT en termes de Personnes Physiques (8 PP) et 31,18% du champ VT en termes d'ETP (7 ETP).

SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
SHSA SHS MCFA T2	3	2
SHSA SHS MCF T2	5	5
SHSA SHS PROF T2	3	3
SHSA SHS CDD T3	1	2
SHSA SHS CDI T3	4	3
SHSA SEJ MCFA T2	0	0
SHSA SEJ MCF T2	1	1
SHSA SEJ PROF T2	0	0
SHSA SEJ CDD T3	0	0
SHSA SEJ CDI T3	1	1
ETP	2019	2020
SHSA SHS MCFA T2	1,5	1
SHSA SHS MCF T2	5	5
SHSA SHS PROF T2	3	3

SHSA SHS CDD T3	0,06	0,92
SHSA SHS CDI T3	2,39	1,78
SHSA SEJ MCFA T2	0	0
SHSA SEJ MCF T2	1	1
SHSA SEJ PROF T2	0	0
SHSA SEJ CDD T3	0	0
SHSA SEJ CDI T3	0,41	0,29

Figure 18 : ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2019-2020

En 2019, le nombre d'enseignants du champ SHSA s'élève à 18 personnes physiques (16 SHSA SHS + 2 SHSA SEJ) pour 13,36 ETP (11,95 SHSA SHS + 1,41 SHSA SEJ). Les enseignants SHSA représentent ainsi 6,92% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 7,70% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants SHSA T2 représentent 66,66% des enseignants SHSA de l'établissement (11 PP SHSA SHS + 1 PP SHSA SEJ) et les enseignants SHSA T3 représentent donc 33,34% des enseignants SHSA de l'établissement (5 PP SHSA SHS + 1 PP SHSA SEJ). En termes d'ETP, les enseignants SHSA T2 représentent 78,59% des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (9,5 ETP SHSA SHS + 1 ETP SHSA SEJ) et les enseignants T3 représentent donc 21,41% des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (2,45 ETP SHSA SHS + 0,41 ETP SHSA SEJ).

Le sous-champ SHSA SHS représente alors 88,88% du champ SHSA en termes de Personnes Physiques (PP) et 89,45% du champ SHSA en termes d'ETP. Le sous-champ SHSA SEJ représente donc 11,12% du champ SHSA en termes de Personnes Physiques (PP) et 10,55% du champ SHSA en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'enseignants du champ SHSA s'élève à 17 personnes physiques (15 SHSA SHS + 2 SHSA SEJ) pour 12,99 ETP (11,70 SHSA SHS + 1,29 SHSA SEJ). Les enseignants SHSA représentent ainsi 6,94% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 7,52% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants SHSA T2 représentent 64,70% des enseignants SHSA de l'établissement (10 PP SHSA SHS + 1 PP SHSA SEJ) et les enseignants SHSA T3 représentent donc 35,30% des enseignants SHSA de l'établissement (5 PP SHSA SHS + 1 PP SHSA SEJ). En termes d'ETP, les enseignants SHSA T2 représentent 76,98% des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (9 ETP SHSA SHS + 1 ETP SHSA SEJ) et les enseignants T3 représentent donc 23,02% des ETP des enseignants SHSA de l'établissement (2,70 ETP SHSA SHS + 0,29 ETP SHSA SEJ).

Le sous-champ SHSA SHS représente alors 88,23% du champ SHSA en termes de Personnes Physiques (15 PP) et 90% du champ SHSA en termes d'ETP. Le sous-champ SHSA SEJ représente donc 11,77% du champ SHSA en termes de Personnes Physiques (2 PP) et 10% du champ SHSA en termes d'ETP (1,29 ETP).

HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAAT) - Histories et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
HCA HCAT MCFA T2	3	3
HCA HCAT MCF T2	1	2
HCA HCAT PROF T2	0	1
HCA HCAT CDD T3	0	0

HCA HCAT CDI T3	2	1
HCA HTAFU MCFA T2	1	1
HCA HTAFU MCF T2	2	2
HCA HTAFU PROF T2	2	1
HCA HTAFU CDD T3	1	1
HCA HTAFU CDI T3	0	0
ETP	2019	2020
HCA HCAT MCFA T2	1,5	1,5
HCA HCAT MCF T2	1	2
HCA HCAT PROF T2	0	1
HCA HCAT CDD T3	0	0
HCA HCAT CDI T3	1,32	0,70
HCA HTAFU MCFA T2	1,5	0,5
HCA HTAFU MCF T2	2	2
HCA HTAFU PROF T2	2	1
HCA HTAFU CDD T3	0,23	0,34
HCA HTAFU CDI T3	0	0

Figure 19 : ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2019-2020

En 2019, le nombre d'enseignants du champ HCA s'élève à 12 personnes physiques (6 HCA HCAT + 6 HCA HTAFU) pour 9,55 ETP (3,82 HCA HCAT + 5,73 HCA HTAFU). Les enseignants HCA représentent ainsi 4,61% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 5,51% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants HCA T2 représentent 75% des enseignants HCA de l'établissement (4 HCA HCAT + 5 HCA HTAFU) et les enseignants HCA T3 représentent donc 25% des enseignants HCA de l'établissement (2 HCA HCAT + 1 HCA HTAFU). En termes d'ETP, les enseignants HCA T2 représentent 83,77% des ETP des enseignants HCA de l'établissement (2,5 ETP HCA HCAT + 5,5 ETP HCA HTAFU) et les enseignants T3 représentent donc 16,23% des ETP des enseignants HCA de l'établissement (1,32 ETP HCA HCAT SHS + 0,23 ETP HCA HTAFU).

Le sous-champ HCA HCAT représente alors 50% du champ HCA en termes de Personnes Physiques (PP) et 40% du champ HCA en termes d'ETP. Le sous-champ HCA HTAFU représente donc 50% du champ HCA en termes de Personnes Physiques (PP) et 60% du champ HCA en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'enseignants du champ HCA s'élève à 12 personnes physiques (7 HCA HCAT + 5 HCA HTAFU) pour 9,04 ETP (5,20 HCA HCAT + 3,84 HCA HTAFU). Les enseignants HCA représentent ainsi 4,90% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 5,23% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants HCA T2 représentent 83,33% des enseignants HCA de l'établissement (6 HCA HCAT + 4 HCA HTAFU) et les enseignants HCA T3 représentent donc 16,67% des enseignants HCA de l'établissement (1 HCA HCAT + 1 HCA HTAFU). En termes d'ETP, les enseignants HCA T2 représentent 88,49% des ETP des enseignants HCA de l'établissement (4,5 ETP HCA HCAT + 3,5 ETP HCA HTAFU) et les enseignants T3 représentent donc 11,51% des ETP des enseignants HCA de l'établissement (0,70 ETP HCA HCAT + 0,34 ETP HCA HTAFU).

Le sous-champ HCA HCAT représente alors 58,33% du champ HCA en termes de Personnes Physiques (7 PP) et 57,52% du champ HCA en termes d'ETP. Le sous-champ HCA HTAFU représente

donc 41,67% du champ HCA en termes de Personnes Physiques (5 PP) et 42,48% du champ HCA en termes d'ETP.

STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) - Outils mathématiques et informatiques (OMI)

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
STA CIMA MCFA T2	7	7
STA CIMA MCF T2	10	11
STA CIMA PROF T2	0	0
STA CIMA CDD T3	14	9
STA CIMA CDI T3	7	5
STA OMI MCFA T2	3	3
STA OMI MCF T2	3	3
STA OMI PROF T2	1	1
STA OMI CDD T3	1	1
STA OMI CDI T3	8	7
ETP	2019	2020
STA CIMA MCFA T2	4,5	3,5
STA CIMA MCF T2	9,5	10,5
STA CIMA PROF T2	0	0
STA CIMA CDD T3	3,66	2,27
STA CIMA CDI T3	2,52	2,01
STA OMI MCFA T2	2	2
STA OMI MCF T2	3	3
STA OMI PROF T2	1	1
STA OMI CDD T3	0,18	0,18
STA OMI CDI T3	4,03	3,41

Figure 20 : ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2019-2020

En 2019, le nombre d'enseignants du champ STA s'élève à 54 personnes physiques (38 STA CIMA + 16 STA OMI) pour 30,39 ETP (20,18 STA CIMA + 10,21 STA OMI). Les enseignants STA représentent ainsi 20,77% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 17,53% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants STA T2 représentent 48,15% des enseignants STA de l'établissement (17 STA CIMA + 9 STA OMI) et les enseignants STA T3 représentent donc 51,85% des enseignants STA de l'établissement (21 STA CIMA + 9 STA OMI). En termes d'ETP, les enseignants STA T2 représentent 65,81% des ETP des enseignants STA de l'établissement (14 ETP STA CIMA + 6 ETP STA OMI) et les enseignants T3 représentent donc 34,19% des ETP des enseignants STA de l'établissement (6,18 ETP STA CIMA + 4,21 ETP STA OMI).

Le sous-champ STA CIMA représente alors 70,37% du champ STA en termes de Personnes Physiques (PP) et 66,40% du champ STA en termes d'ETP. Le sous-champ STA OMI représente donc

29,63% du champ STA en termes de Personnes Physiques (PP) et 33,60% du champ STA en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'enseignants du champ STA s'élève à 47 personnes physiques (32 STA CIMA + 15 STA OMI) pour 28,87 ETP (18,28 STA CIMA + 9,59 STA OMI). Les enseignants STA représentent ainsi 19,18% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 16,14% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants STA T2 représentent 53,19% des enseignants STA de l'établissement (18 STA CIMA + 7 STA OMI) et les enseignants STA T3 représentent donc 46,81% des enseignants STA de l'établissement (14 STA CIMA + 8 STA OMI). En termes d'ETP, les enseignants STA T2 représentent 71,76% des ETP des enseignants STA de l'établissement (14 ETP STA CIMA + 6 ETP STA OMI) et les enseignants T3 représentent donc 28,24% des ETP des enseignants STA de l'établissement (4,28 ETP STA CIMA + 3,59 ETP STA OMI).

Le sous-champ STA CIMA représente alors 68,08% du champ STA en termes de Personnes Physiques (32 PP) et 65,59% du champ STA en termes d'ETP. Le sous-champ STA OMI représente donc 31,92% du champ STA en termes de Personnes Physiques (15 PP) et 34,41% du champ STA en termes d'ETP.

ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
ATR APV MCFA T2	6	6
ATR APV MCF T2	12	12
ATR APV PROF T2	0	0
ATR APV CDD T3	2	1
ATR APV CDI T3	4	4
ATR RA MCFA T2	1	2
ATR RA MCF T2	2	1
ATR RA PROF T2	0	0
ATR RA CDD T3	1	0
ATR RA CDI T3	4	3
ETP	2019	2020
ATR APV MCFA T2	3,5	3,5
ATR APV MCF T2	12	12
ATR APV PROF T2	0	0
ATR APV CDD T3	0,79	0,48
ATR APV CDI T3	2,21	2,05
ATR RA MCFA T2	1	2
ATR RA MCF T2	2	1
ATR RA PROF T2	0	0
ATR RA CDD T3	0,19	0
ATR RA CDI T3	2,05	2,06

Figure 21 : ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2019-2020

En 2019, le nombre d'enseignants du champ ATR s'élève à 32 personnes physiques (24 ATR APV + 8 ATR RA) pour 23,74 ETP (18,50 ATR APV + 5,24 ATR RA). Les enseignants ATR représentent ainsi 12,31% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 13,69% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants ATR T2 représentent 65,62% des enseignants ATR de l'établissement (18 ATR APV + 3 ATR RA) et les enseignants ATR T3 représentent donc 34,38% des enseignants ATR de l'établissement (6 ATR APV + 5 ATR RA). En termes d'ETP, les enseignants ATR T2 représentent 77,93% des ETP des enseignants ATR de l'établissement (15,5 ETP ATR APV + 3 ETP ATR RA) et les enseignants T3 représentent donc 22,07% des ETP des enseignants ATR de l'établissement (3 ETP ATR APV + 2,24 ETP ATR RA).

Le sous-champ ATR APV représente alors 75% du champ ATR en termes de Personnes Physiques (PP) et 77,93% du champ ATR en termes d'ETP. Le sous-champ ATR RA représente donc 25% du champ ATR en termes de Personnes Physiques (PP) et 22,07% du champ ATR en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'enseignants du champ ATR s'élève à 29 personnes physiques (23 ATR APV + 6 ATR RA) pour 23,09 ETP (18,03 ATR APV + 5,06 ATR RA). Les enseignants ATR représentent ainsi 11,84% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 13,37% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

Dans ce cadre, les enseignants ATR T2 représentent 72,41% des enseignants ATR de l'établissement (18 ATR APV + 3 ATR RA) et les enseignants ATR T3 représentent donc 27,59% des enseignants ATR de l'établissement (5 ATR APV + 3 ATR RA). En termes d'ETP, les enseignants ATR T2 représentent 80,12% des ETP des enseignants ATR de l'établissement (15,5 ETP ATR APV + 3 ETP ATR RA) et les enseignants T3 représentent donc 19,88% des ETP des enseignants ATR de l'établissement (2,53 ETP ATR APV + 2,06 ETP ATR RA).

Le sous-champ ATR APV représente alors 79,31% du champ ATR en termes de Personnes Physiques (23 PP) et 78,08% du champ ATR en termes d'ETP. Le sous-champ ATR RA représente donc 20,69% du champ ATR en termes de Personnes Physiques (6 PP) et 21,92% du champ ATR en termes d'ETP.

LANGUES

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
LANGUES T2	0	0
LANGUES T3 CDD	4	3
LANGUES T3 CDI	2	4
ETP	2019	2020
LANGUES T2	0	0
LANGUES T3 CDD	1,28	1,17
LANGUES T3 CDI	1,83	2,57

Figure 22 : ENSEIGNANTS DE LANGUES 2019-2020

Le champ disciplinaire des langues n'existe pas au sein des disciplines des statuts des enseignants-chercheurs T2 des écoles nationales supérieures d'architecture. Les enseignants de langues sont donc nécessairement sous contrat établissement et peuvent bénéficier d'un contrat allant jusqu'à 100% du nombre d'heures réglementaire du statut des enseignants-chercheur T2 soit 320h (les enseignants contractuels des autres disciplines sont limités à 70% du nombre d'heures réglementaire du statut des enseignants-chercheurs T2, soit 224h)

En 2019, le nombre d'enseignants de langues s'élève à 6 personnes physiques pour 3,11 ETP. Les enseignants de langues représentent ainsi 1,92% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 1,79% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

En 2020, le nombre d'enseignants de langues s'élève à 7 personnes physiques pour 3,74 ETP. Les enseignants de langues représentent ainsi 2,86% des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement et 2,16% des ETP des enseignants permanents T2 et T3 de l'établissement.

b. La Parité par discipline

Rappelons qu'en :

- 2019, les femmes représentent 41,41% des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentent 58,69%. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 35,93% de femmes et 64,07% d'hommes (cf. p.25).
- 2019, les femmes représentent 30,30% des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentent 69,70%. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 33% de femmes et 67% d'hommes (cf. p. 35).
- En 2020, les femmes représentent 46,15% des effectifs des enseignants T2 tandis que les hommes représentent 53,85%. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 40,54% de femmes et 59,46% d'hommes (p.24).
- En 2020, les femmes représentent 29,57% des effectifs des enseignants T3 tandis que les hommes représentent 70,43%. En termes d'ETP, cette proportion correspond à 32,15% de femmes et 67,15% d'hommes (p. 35).

En 2019, 35,77% des enseignants permanents de l'établissement étaient des enseignantes pour 37,85% des ETP d'enseignement.

En 2020, 38,37% des enseignants permanents de l'établissement étaient des enseignantes pour 41,36% des ETP d'enseignement.

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
FEMMES T2	53	60
HOMMES T2	75	70
FEMMES T3	40	34
HOMMES T3	92	81
ETP	2019	2020
FEMMES T2	46	52,7
HOMMES T2	68	63
FEMMES T3	19,63	18,73
HOMMES T3	39,75	38,28

Figure 23 : PARITE DES ENSEIGNANTS T2+T3 2019-2020

TPCAU : Théories et Pratiques de la conception architecturale et urbaine

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
FEMMES TPCAU T2	11	14
HOMMES TPCAU T2	31	30
FEMMES TPCAU T3	20	17
HOMMES TPCAU T3	43	42
ETP	2019	2020
FEMMES TPCAU T2	10,5	13,5
HOMMES TPCAU T2	30	28,5
FEMMES TPCAU T3	10,3	9,11
HOMMES TPCAU T3	21,05	22,42

Figure 24 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCAU 2019-2020

En 2019, sur 105 enseignants T2 et T3 du champ TPCAU pour 71,85 ETP, 31 sont des femmes (29,52%) pour 20,8 ETP (28,95%) et 74 sont des hommes (70,48%) pour 51,05 ETP (71,05%).

En 2020, sur 103 enseignants T2 et T3 du champ TPCAU pour 73,53 ETP, 31 sont des femmes (30%) pour 22,61 ETP (30,75%) et 72 sont des hommes (70 %) pour 50,92 ETP (69,25%).

VT : Villes et Territoires / Urbanisme et Projet Urbain (UPU) – Géographie et Paysage (GP)

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
FEMMES VT T2	10	12
HOMMES VT T2	8	7
FEMMES VT T3	5	3
HOMMES VT T3	8	8
ETP	2019	2020
FEMMES VT T2	8,5	10,2
HOMMES VT T2	8	7
FEMMES VT T3	1,85	1,33
HOMMES VT T3	3,03	3,92

Figure 25 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2019-2020

En 2019, sur 31 enseignants T2 et T3 du champ VT pour 21,38 ETP, 15 sont des femmes (48,39%) pour 10,35 ETP (48,41%) et 16 sont des hommes (51,61%) pour 11,03 ETP (51,59%).

En 2020, sur 30 enseignants T2 et T3 du champ VT pour 22,45 ETP, 15 sont des femmes (50%) pour 11,53 ETP (51,36%) et 15 sont des hommes (50%) pour 10,92 ETP (48,64%).

SHSA : Sciences de l'Homme et de la Société pour l'Architecture / Sciences Humaines et Sociales (SHS)- Sciences économiques et juridiques (SEJ)

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
FEMMES SHSA T2	9	8
HOMMES SHSA T2	3	4

FEMMES SHSA T3	3	3
HOMMES SHSA T3	3	3
ETP	2019	2020
FEMMES SHSA T2	8	7,5
HOMMES SHSA T2	2,5	2,5
FEMMES SHSA T3	1,46	1,97
HOMMES SHSA T3	1,40	1,02

Figure 26 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2019-2020

En 2019, sur 18 enseignants T2 et T3 du champ SHSA pour 13,36 ETP, 12 sont des femmes (66,66%) pour 9,46 ETP (70,80%) et 6 sont des hommes (33,34%) pour 3,9 ETP (29,20%).

En 2020, sur 18 enseignants T2 et T3 du champ SHSA pour 12,99 ETP, 11 sont des femmes (61,11%) pour 9,47 ETP (72,90%) et 7 sont des hommes (38,89%) pour 3,52 ETP (27,10%).

HCA : Histoire et Cultures de l'Architecture/Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAT) - Histoires et Théories de l'Architecture et des Formes Urbaines (HTAFU)

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
FEMMES HCA T2	8	8
HOMMES HCA T2	3	2
FEMMES HCA T3	2	2
HOMMES HCA T3	1	0
ETP	2019	2020
FEMMES HCA T2	6	6,5
HOMMES HCA T2	2	1,5
FEMMES HCA T3	0,92	1,04
HOMMES HCA T3	0,63	0

Figure 27 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2019-2020

En 2019, sur 14 enseignants T2 et T3 du champ HCA pour 9,55 ETP, 10 sont des femmes (71,43%) pour 6,92 ETP (72,46%) et 4 sont des hommes (28,57%) pour 2,63 ETP (27,54%).

En 2020, sur 12 enseignants T2 et T3 du champ HCA pour 9,04 ETP, 10 sont des femmes (83,33%) pour 7,54 ETP (83,41%) et 2 sont des hommes (16,67%) pour 1,5 ETP (16,59%).

STA : Sciences et Techniques pour l'Architecture : Construction, Ingénierie, Maîtrise de Ambiances (CIMA) - Outils mathématiques et informatiques (OMI)

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
FEMMES STA T2	5	7
HOMMES STA T2	19	18
FEMMES STA T3	5	4
HOMMES STA T3	25	18
ETP	2019	2020
FEMMES STA T2	4	5
HOMMES STA T2	16	15

FEMMES STA T3	1,77	1,57
HOMMES STA T3	8,62	6,3

Figure 28 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2019-2020

En 2019, sur 54 enseignants T2 et T3 du champ STA pour 30,39 ETP, 10 sont des femmes (18,52%) pour 5,77 ETP (18,99%) et 44 sont des hommes (81,48%) pour 24,62 ETP (81,01%).

En 2020, sur 47 enseignants T2 et T3 du champ STA pour 27,87 ETP, 11 sont des femmes (23,40%) pour 6,57 ETP (23,57%) et 36 sont des hommes (76,60%) pour 21,3 ETP (76,43%).

ATR : Arts et Techniques de la Représentation / Arts Plastiques et Visuels (APV) – Représentations de l'Architecture (RA)

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
FEMMES ATR T2	10	11
HOMMES ATR T2	11	10
FEMMES ATR T3	2	2
HOMMES ATR T3	9	6
ETP	2019	2020
FEMMES ATR T2	9	10
HOMMES ATR T2	9,5	8,5
FEMMES ATR T3	1,29	1,39
HOMMES ATR T3	3,95	3,20

Figure 29 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2019-2020

En 2019, sur 32 enseignants T2 et T3 du champ ATR pour 23,74 ETP, 12 sont des femmes (37,5%) pour 10,29 ETP (43,34%) et 20 sont des hommes (62,5%) pour 13,45 ETP (56,66%).

En 2020, sur 29 enseignants T2 et T3 du champ ATR pour 23,09 ETP, 13 sont des femmes (44,83%) pour 11,39 ETP (49,33%) et 16 sont des hommes (55,17%) pour 11,25 ETP (50,67%).

LANGUES

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
FEMMES LANGUES T3	3	3
HOMMES LANGUES T3	3	4
ETP	2019	2020
FEMMES LANGUES T3	2,04	2,32
HOMMES LANGUES T3	1,07	1,42

Figure 30 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DE LANGUES 2019-2020

En 2019, sur 6 enseignants T3 de Langues pour 3,11 ETP, 3 sont des femmes (50%) pour 2,04 ETP (65,60%) et 3 sont des hommes (50%) pour 1,07 ETP (34,40%).

En 2020, sur 7 enseignants T3 de Langues pour 3,74 ETP, 3 sont des femmes (42,86%) pour 2,32 ETP (62%) et 4 sont des hommes (57,14%) pour 1,42 ETP (38%).

4. Le plan de formation des enseignants

Ce n'est qu'à partir de 2018 que l'établissement a initié une réflexion quant à la formation de ses enseignants.

Depuis toujours, il considère que l'emploi d'enseignants contractuels ou d'intervenants ponctuels dont les missions sont assimilées à celles d'un chargé de TD, participe de la construction d'un plan de formation d'enseignants des écoles nationales supérieures d'architecture.

En effet, les enseignants contractuels de l'établissement sont tous associés à des enseignants titulaires ou associés qui jouent le rôle de formateur à des pédagogies de l'architecture. L'établissement a mis en place ce dispositif en vue de préparer ses enseignants au concours de recrutement national. A ce jour, une grande majorité de ses enseignants titulaires sont d'anciens vacataires ou contractuels de l'établissement. Un bilan resterait à faire quant à cette proportion.

La mise en place, en 2018, des nouveaux statuts des enseignants-chercheurs des Ecoles nationales supérieures d'architecture, ainsi que des nouvelles modalités de leur recrutement par voie de qualification, a conduit l'établissement à proposer une formation de type formation continue, menée par les enseignants titulaires bénévoles de l'établissement, à l'attention des enseignants contractuels (T3 et T2) de l'établissement désireux de se proposer à la qualification.

Cette formation a réuni 25 enseignants candidats. Elle n'a malheureusement pu être renouvelé en 2019 faute de moyen.

Par ailleurs, ce n'est qu'en 2019 qu'une prise de conscience de la nécessité d'offrir aux enseignants titulaires la possibilité de suivre une formation continue s'est révélée.

Un budget annuel est désormais affecté à cette activité. En 2019, seulement 3 enseignants titulaires, non chercheurs, ont bénéficié de ce dispositif.

Il est à noter que les enseignants-chercheurs impliqués dans la production scientifique des laboratoires bénéficient en continu du renouvellement de leur savoir grâce à leurs interactions professionnelles et scientifiques. Les enseignants-chercheurs dits praticiens (impliqués dans les activités de production du cadre bâti) bénéficient quant à eux de leurs environnements professionnels comme source de renouvellement de leurs compétences. Ils peuvent par ailleurs bénéficier des dispositifs de formation relatifs à leurs statuts professionnels indépendants.

En 2020, 2 enseignants ont bénéficié d'une formation pour un total de 70h.

III. Les intervenants non-permanents

Ce chapitre porte exclusivement sur les personnels ponctuels qui sont engagés, en lettre d'engagement, pour des missions précises, pour un nombre d'heures précis et une temporalité déterminée et non renouvelable.

Ces intervenants ponctuels fluctuent d'une année à l'autre et concernent les moniteurs pédagogiques qui interviennent au sein des services des ressources pédagogiques (médiathèque, atelier maquettes, atelier numériques, service de la communication, pôle image et éditions de la Vilette), les intervenants pédagogiques (du cycle initial ou du cycle post-master), les intervenants administratifs (qui viennent ponctuellement en renfort des services) et les membres de jurys (PFE et HMONP).

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP	383	261
Dont moniteurs	62	65
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	184	125
Dont intervenants ATS	4	5
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	133	66
INTERVENANTS PONCTUELS POST-MASTER (HORS HMONP)	108	57
Dont Post-master recherches en architecture	73	45
Dont DPEA Architecture Navale	3	2
Dont DSA projet urbain	0	0
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	13	10
Dont Préparation au concours des AUE	19	0
ETP	2019	2020
INTERVENANTS PONCTUELS DEEA-L+DEA-M+HMONP	23,01	17,06
Dont moniteurs	8,45	6,90
Dont intervenants pédagogiques (chargés de TD DEEA-L et DEA-M + Intervenants ponctuels DEEA-L et DEA-M)	9,33	7,50
Dont intervenants ATS	0,7	0,8
Dont jurys PFE et interventions et jurys HMONP	4,53	1,86
INTERVENANTS PONCTUELS	3,08	2,07

POST-MASTER (HORS HMONP)		
Dont Post-master recherches en architecture	1,42	1,45
Dont DPEA Architecture Navale	0,2	0,25
Dont DSA projet urbain	0	0
Dont master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail »	0,42	0,37
Dont Préparation au concours des AUE	1,04	0

Figure 31 : INTERVENANTS PONCTUELS 2019-2020

1. Les effectifs

En 2019, l'école a engagé 491 intervenants ponctuels pour un nombre global d'ETP de 26,09 ETP. Cet effectif s'ajoute donc au 260 personnes physiques et 173,38 ETP qui composent le personnel des enseignants T2 et T3 permanents ainsi qu'aux 87 personnes physiques et 76,18 ETP qui composent les agents administratifs T2 et T3 permanents.

En 2020, l'école a engagé 318 intervenants ponctuels pour un nombre global d'ETP de 19,13 ETP. Cet effectif s'ajoute donc au 245 personnes physiques et 172,71 ETP qui composent le personnel des enseignants T2 et T3 permanents ainsi qu'aux 79 personnes physiques et 75,34 ETP qui composent les agents administratifs T2 et T3 permanents.

2. Les effectifs par type de missions

On relève deux grands champs d'implication des intervenants ponctuels de l'établissement.

Le premier concerne le cycle initial de formation à l'architecture qui se compose des enseignements composant le DEEA-L (cycle du diplôme d'étude en architecture conférant le grade de Licence), le DEA-M (cycle du diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master) et la HMONP (cycle de formation à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre).

Le deuxième concerne le cycle post-master qui se compose des enseignements composant chacun des 5 diplômes complémentaires proposés par l'établissement.

En 2019, les intervenants du cycle initial représentaient 78% des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 88,19% des ETP des intervenants ponctuels. Par conséquent, les intervenants des post-master représentaient 22% des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 11,81% des ETP des intervenants ponctuels.

En 2020, les intervenants du cycle initial représentaient 82% des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 89,18% des ETP des intervenants ponctuels. Par conséquent, les intervenants des post-master représentaient 18% des intervenants ponctuels en termes de personnes physiques et 10,82% des ETP des intervenants ponctuels.

a. Les intervenants non-permanents du cycle initial

Parmi les intervenants non permanents du cycle initial, sont distingués les moniteurs, les intervenants pédagogiques, les intervenants ATS et les membres des jurys PFE et HMONP.

En 2019, les moniteurs représentent 16,19% des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 36,72% de leurs ETP ; les intervenants pédagogiques représentent 48,04% des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 40,55% de leurs ETP ; les intervenants ATS représentent 1% des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 3% de leurs ETP ; et les membres des jurys PFE et HMONP représentent 34,73% des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 19,69% de leurs ETP.

En 2020, les moniteurs représentent 24,90% des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 40,44% de leurs ETP ; les intervenants pédagogiques représentent 47,89% des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 43,96% de leurs ETP ; les intervenants ATS représentent 1,91% des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 4,69% de leurs ETP ; et les membres des jurys PFE et HMONP représentent 25,29% des personnes physiques composant les intervenants ponctuels du cycle initial et 10,90% de leurs ETP.

Entre 2019 et 2020, nous constatons une baisse massive du nombre d'intervenants ponctuels du cycle initial et des jurys. La situation sanitaire 2020 qui a conduit à confiner l'établissement explique cette baisse. En effet, certains Travaux dirigés n'ont pu avoir lieu et les jurys HMONP ont été repoussés à 2021. La session théorique de la formation à l'HMONP qui s'est déroulée en Juin a été menée à 100% en distanciel.

b. Les intervenants non-permanents des post-master

Parmi les intervenants non-permanents des post-master, sont distingués les intervenants du post-master recherches en architecture, les intervenants du DPEA architecture navale, les intervenants du DSA projet urbain, les intervenants du master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail » et les intervenants de la préparation au concours des AUE.

En 2019, les intervenants du post-master recherches en architecture représentent 67,59% des personnes physiques intervenants en post-master et 46,1% de leurs ETP ; les intervenants du DPEA architecture navale représentent 2,77% des personnes physiques intervenants en post-master et 6,5% de leurs ETP ; les intervenants du DSA projet urbain représentent 0% des personnes physiques intervenants en post-master et 0% de leurs ETP ; les intervenants du master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail » représentent 12,04% des personnes physiques intervenants en post-master et 13,64% de leurs ETP ; et les intervenants de la préparation au concours des AUE représentent 17,59% des personnes physiques intervenants en post-master et 33,77% de leurs ETP.

En 2020, les intervenants du post-master recherches en architecture représentent 78,95% des personnes physiques intervenants en post-master et 70,05% de leurs ETP ; les intervenants du DPEA architecture navale représentent 3,51% des personnes physiques intervenants en post-master et 1,21% de leurs ETP ; les intervenants du DSA projet urbain représentent 0% des personnes physiques intervenants en post-master et 0% de leurs ETP ; les intervenants du master professionnel « Ergonomie, Organisation et Espaces de travail » représentent 17,54% des personnes physiques intervenants en post-master et 17,87% de leurs ETP ; et les intervenants de la préparation au concours des AUE représentent 0% des personnes physiques intervenants en post-master et 0% de leurs ETP.

En 2020, la préparation au concours des AUE n'a pas ouvert ses portes faute d'effectif soutenable. Le nombre d'intervenants des autres formations post-master a été réduit en raison de la situation sanitaire et d'une meilleure maîtrise des effectifs.

IV. Les agents administratifs, techniques et scientifiques (ATS)

Les agents administratifs sont également de statuts divers suivant leur rattachement. Certains sont titulaires ou contractuels de la fonction publique d'état (Titre 2), d'autres sont des contractuels de l'établissement (Titre 3). La plupart des fonctionnaires d'état sont rattachés au ministère de la Culture. Trois sont rattachés au ministère de l'Écologie et des Territoires.

Cette présente partie explicite les évolutions des populations des personnels administratifs et scientifiques en comparant les chiffres de répartition entre T2 et T3 et entre chaque année.

Cette réflexion se base sur cette répartition en termes de personnes physiques et d'ETP

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
ATS T2	61	56
ATS T3 (CDD + CDI)	26	23
Dont contrats doctoraux	5	3
ETP	2019	2020
ATS T2	53,89	55,7
ATS T3 (CDD + CDI)	22,29	19,64
Dont contrats doctoraux	4,6	3

Figure 32 : ATS T2+T3 2019-2020

En 2019, le nombre d'agents administratifs, techniques et scientifiques atteint 87 personnes pour 76,18 ETP. Ils représentent 25,07% des agents permanents de l'établissement en termes de personnes physiques et 30,53% des agents permanents de l'établissement en termes d'ETP.

En 2020, le nombre d'agents administratifs, techniques et scientifiques atteint 79 personnes pour 75,34 ETP. Ils représentent 24,38% des agents permanents de l'établissement en termes de personnes physiques et 30,38% des agents permanents de l'établissement en termes d'ETP.

L'écart constaté entre le nombre de personnes physiques de 2019 à 2020 s'explique par le fait que les chiffres de 2020 sont ceux constatés au 31/12/2020 tandis que ceux de 2019 concernent les chiffres de l'année 2019. Cet écart témoigne de mouvements ayant lieu en cours d'année.

1. L'organigramme des services et effectifs par service

Les services de l'établissement sont répartis entre des services supports placés sous la responsabilité du secrétaire général et des services de soutien placés sous la responsabilité de la directrice adjointe.

a. Les effectifs T2 et T3 par service

Le tableau qui suit, expose la répartition des effectifs par service entre 2019 et 2020 :

PERSONNES PHYSIQUES	2019			2020		
	T2	T3	T2+T3	T2	T3	T2+T3
Direction	3	0	3	3	0	3
Secrétariat de direction	1	1	2	0	1	1
Agence comptable	0	1	1	0	1	1
Service de coordination des instances et de veille juridique	1	0	1	1	0	1

SERVICES DE SOUTIEN						
Service de la scolarité et de la vie étudiante	12	2	14	11	3	14
Service des relations internationales	3	1	4	1	3	4
Service de la recherche	1	0	1	1	0	1
Chercheurs affectés aux laboratoires	5	7	12	5	5	10
Service de la communication	2	3	5	2	1	3
Service des éditions de la Villette	1	0	1	1	0	1
Services de ressources pédagogiques dont :						
Pôle image	3	0	3	3	0	3
Ateliers maquettes	1	2	3	1	2	3
Atelier numérique	0	1	1	0	1	1
Bibliothèque	2	1	3	1	1	2
Centre de documentation	1	1	2	1	1	2
vidéothèque	1	0	1	1	0	1
SERVICES SUPPORTS						
Service de ressources humaines	5	0	5	5	0	5
Service financier	3	3	6	1	2	3
Service logistique et des bâtiments	13	1	14	15	0	15
Service informatique	2	2	4	2	2	4
Service des archives	1	0	1	1	0	1
ETP	2019		2020			
Direction	2,5	0	2,5	3	0	3
Secrétariat de direction	1	1	2	0	1	1
Agence comptable	0	1	1	0	1	1
Service de coordination des instances et de veille juridique	0,33	1	0,33	1	0	1
SERVICES DE SOUTIEN						
Service de la scolarité et de la vie étudiante	9,53	2	11,53	10,7	3	13,7
Service des relations internationales	2,5	1	3,5	1	3	4
Service de la recherche	1	0	1	1	0	1
Chercheurs affectés aux laboratoires	5	6,1	11,10	5	3,04	8,04
Service de la communication	2	2,19	4,19	2	1	3
Service des éditions de la Villette	1	0	1	1	0	1
Services de ressources pédagogiques dont :						
Pôle image	3	0	3	3	0	3
Ateliers maquettes	1	1	2	1	1	2

Atelier numérique	0	0,6	0,6	0	0,6	0,6
Bibliothèque	1,4	1	2,4	1	1	2
Centre de documentation	1	1	2	1	1	2
vidéothèque	1	0	1	1	0	1
SERVICES SUPPORTS						
Service de ressources humaines	4,9	0	4,9	5	0	5
Service financier	1,66	2,8	4,46	1	2	3
Service logistique et des bâtiments	11,99	1	12,99	15	0	15
Service informatique	2	2	4	2	2	4
Service des archives	1	0	1	1	0	1

Figure 33 : EFFECTIFS ATS PAR SERVICE

En 2019, une nouvelle directrice a pris son poste en février après avoir assuré l'intérim de la direction durant 4 mois.

Il a été décidé de rattacher la chargée des publications de l'établissement au niveau de service de la communication qui est devenu un service de la communication et de la valorisation. La webmestre initialement affectée au service financier a également été réaffectée au service de la communication.

Une nouvelle responsable du service des relations internationales a pris son service. Ce changement a induit la comptabilisation d'une personne physique et d'un ½ ETP complémentaires. La nouvelle directrice adjointe a pris ses fonctions en milieu d'année, la nouvelle responsable du service de la scolarité, à la rentrée universitaire 2019-2020 ainsi que la nouvelle responsable du Service de coordination des instances et de veille juridique.

Des titularisations ont eu lieu : 1 au service du pôle image, 2 au service informatique.

Le responsable du service financier a quitté ses fonctions en début d'année pour laisser place à une nouvelle responsable du service contractuelle. Un agent, absent de longue date, comptabilisé initialement au service de la scolarité a été réaffecté au service financier à son retour en septembre 2018.

En 2020, l'établissement a recruté un agent comptable à plein temps en T3. Il remplace l'agent comptable initialement en place et son adjointe.

Un agent du secrétariat de direction a été réaffecté au service de l'accueil en conséquence des besoins de l'établissement et des aptitudes de l'agent.

Au service de la scolarité et de la vie étudiante, un départ à la retraite a été remplacé provisoirement par le recrutement d'un agent T3, le temps d'une publication du poste au concours et d'un recrutement sur titre 2 (qui n'interviendra in fine qu'en 2021).

Des mouvements ont également eu lieu au service des relations internationales avec le changement de poste de la responsable alors engagée en qualité de stagiaire du titre 2 et l'embauche d'une nouvelle responsable sur titre 3. Une nouvelle recrue a par ailleurs été recrutée sur titre 3 pour renforcer l'équipe.

Le service de la communication a accueilli sa nouvelle responsable en fin d'année et un agent T3 a quitté ses fonctions à la fin de son contrat qu'elle n'a pas souhaité renouveler.

Un agent de la bibliothèque a été muté dans un autre établissement et son poste n'a pu, à ce jour, être publié.

Une nouvelle responsable de la vidéothèque a pris ses fonctions en remplacement de l'ancienne dont la mutation est intervenue en 2020.

Le service financier a subi quelques mouvements également avec des départs successifs et de recrutement provisoires et le service logistique et des bâtiments a accueilli deux nouvelles gestionnaires de titre 2.

b. L'organigramme fonctionnel de l'établissement en décembre 2019 et l'organigramme cible 2024

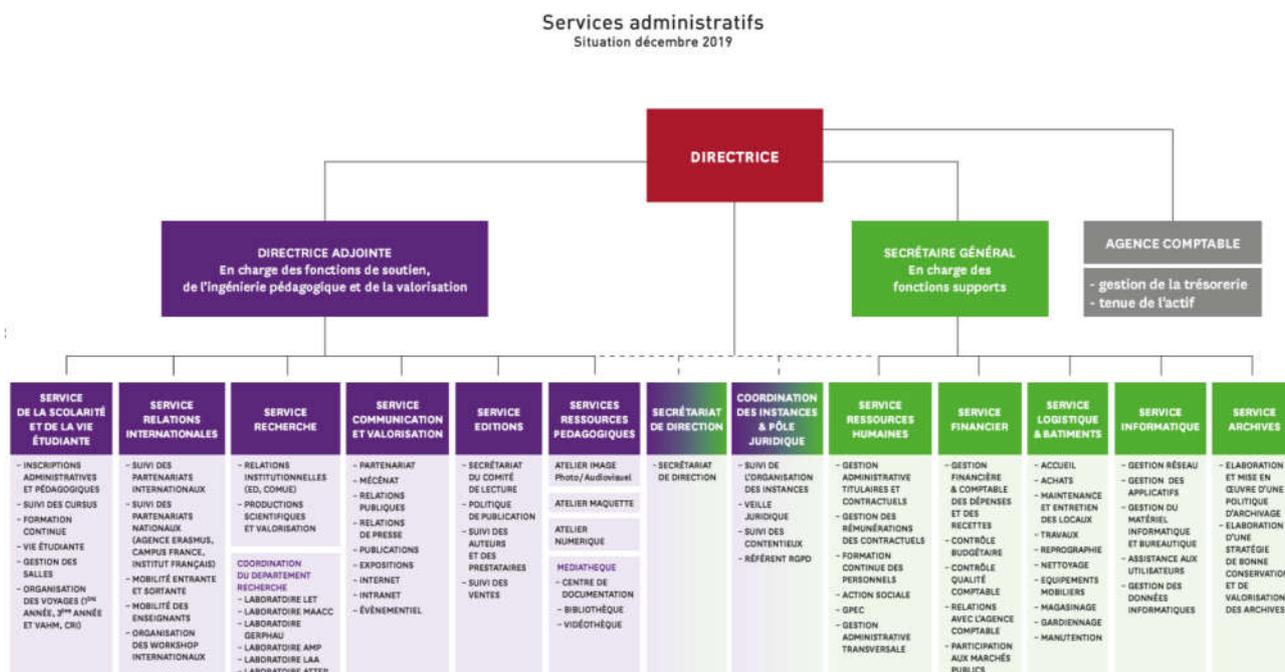
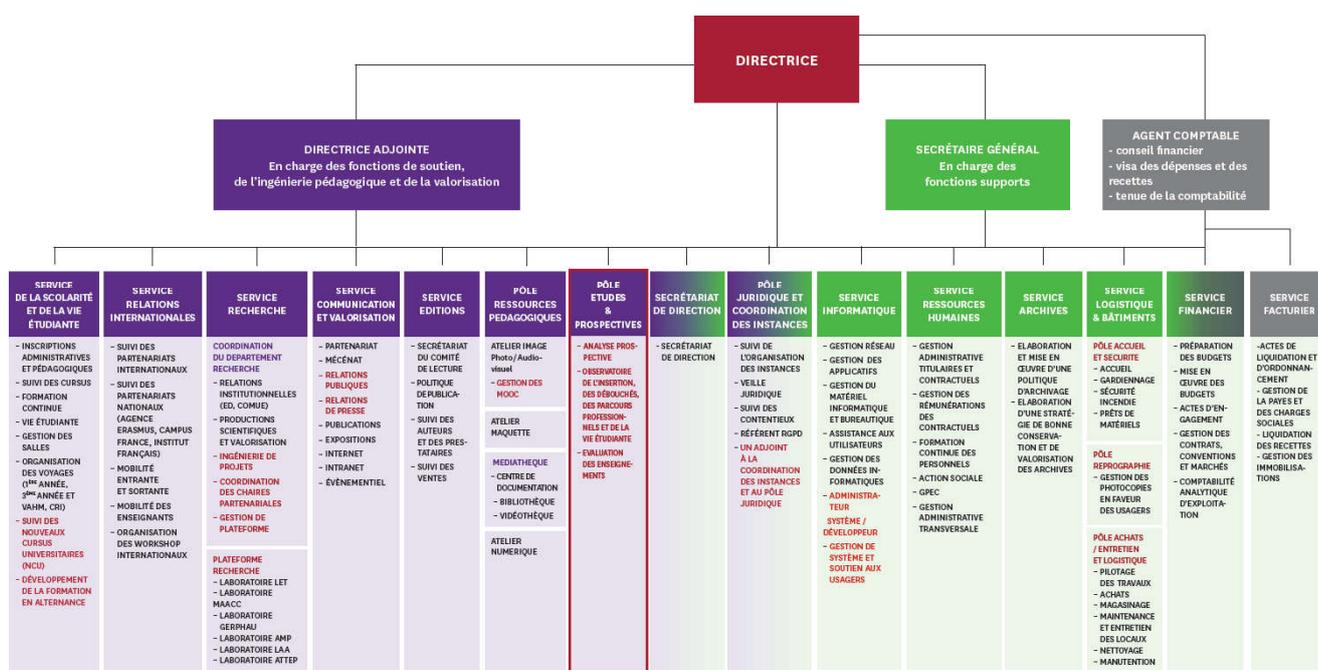


Figure 34 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES 2019

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL CIBLE 2024 ENSAPLV

Services administratifs



En rouge, les nouvelles fonctions

Figure 35 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES 2024

Cet organigramme cible a été validé par le CT le 23 septembre 2020. Il est par ailleurs inscrit dans le contrat pluriannuel de l'établissement qui a été validé par toutes les instances et par le CA le 3 décembre 2020. Ce contrat est à la signature de la directrice de l'architecture.

2. Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
ATS T2	61	56
ETP	2019	2020
ATS T2	53,89	55,7

Figure 36 : ATS T2 2019-2020

Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2 de l'établissement dépendent du ministère de la Culture. Ils sont classés en fonction de leur statut.

Entre 2019 et 2020, le nombre d'agents T2 a diminué de 5 personnes physiques malgré une augmentation du nombre d'ETP de 1,81 ETP.

a. Les effectifs par statut

Le tableau qui suit explicite les effectifs de chacun des statuts d'ATS et leurs évolutions entre 2019 et 2020.

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
ATS T2	61	56
AAP Adjoint Administratif Principal	7	7
ATMC Adjoint Technique du ministère de la Culture	6	6
AASM Adjoint technique d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage	8	7
SA Secrétaire Administratif	9	10
SDOC Secrétaire de Documentation	2	1
ATTA Attaché d'Administration	10	10
INRE Ingénieur de Recherche	3	3
INDE Ingénieur d'Etudes	0	1
CTA Chef de Travaux d'Art	1	1
CHED Chargé d'Etudes Documentaires	2	1
AUE Architecte et Urbaniste de l'Etat	2	2
TEAR/TESCBF Technicien d'Art / Technicien des services culturels	1	2
ANT Agent Non Titulaire	10	5

ETP	2019	2020
ATS T2	53,89	55,7
AAP Adjoint Administratif Principal	6,23	6,7
ATMC Adjoint Technique du Ministère de la Culture	6	6
AASM Adjoint technique d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage	6,99	7
SA Secrétaire Administratif	7,81	10
SDOC Secrétaire de Documentation	1,4	1
ATTA Attaché d'Administration	6,46	10
INRE Ingénieur de Recherche	3	3
INDE Ingénieur d'Etudes	0	1
CTA Chef de Travaux d'Art	1	1
CHED CHargé d'Etudes Documentaires	2	1
AUE Architecte et Urbaniste de l'Etat	2	2
TEAR/TESCBF Technicien d'Art / Technicien des services culturels	1	2
ANT Agent Non Titulaire	7	5

Figure 37 : ATS T2 PAR STATUT 2019-2020

Ces statuts correspondent aux catégories des contractuels comme suit :

- Catégorie A : ATTA (Attaché d'Administration), INRE (Ingénieur de Recherche), INDE (Ingénieur d'Etudes), CTA (Chef de Travaux d'Art), CHED (CHargé d'Etudes Documentaires), AUE (Architecte et Urbaniste de l'Etat)
- Catégorie B : SA (Secrétaire Administratif), SDOC (Secrétaire de Documentation), TEAR (Technicien d'Art), TESC B (Technicien des services culturels)
- Catégorie C : AAP (Adjoint Administratif Principal), ATMC (Adjoint Technique du Ministère de la Culture), AASM (Adjoint technique d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage)

En 2019, les ATS T2 se décomposent en 21 agents de catégorie A pour 17,46 ETP, 17 agents de catégorie B pour 15,21 ETP et 22 agents de catégorie C pour 20,22 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 34,43% de personnes physiques T2 de catégorie A pour 32,66% des ETP d'ATS T2 ; 27,87% de personnes physiques T2 de catégorie B pour 28,22% des ETP d'ATS T2 ; 36,06% de personnes physiques T2 de catégorie C pour 37,52% des ETP d'ATS T2.

En 2020, les ATS T2 se décomposent en 19 agents de catégorie A pour 19 ETP, 16 agents de catégorie B pour 16 ETP et 21 agents de catégorie C pour 20,7 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 34% de personnes physiques T2 de catégorie A pour 34,11% des ETP d'ATS T2 ; 28,5% de personnes physiques T2 de catégorie B pour 28,73% des ETP d'ATS T2 ; 37,5% de personnes physiques T2 de catégorie C pour 37,17% des ETP d'ATS T2.

Entre 2019 et 2020, on passe de 21 agents de catégorie A pour 17,46 ETP à 19 agents de catégorie A pour 19 ETP, 17 agents de catégorie B pour 15,21 ETP à 16 agents de catégorie B pour 16 ETP et 22 agents de catégorie C pour 20,22 ETP à 21 agents de catégorie C pour 20,7 ETP.

Entre 2019 et 2020, on passe alors de 34,43% de personnes physiques T2 de catégorie A pour 32,66% des ETP d'ATS T2 à 34% de personnes physiques T2 de catégorie A pour 34,11% des ETP d'ATS T2 ; 27,87% de personnes physiques T2 de catégorie B pour 28,22% des ETP d'ATS T2 à 28,5% de personnes physiques T2 de catégorie B pour 28,73% des ETP d'ATS T2 ; 36,06% de personnes physiques T2 de catégorie C pour 37,52% des ETP d'ATS T2 à 37,5% de personnes physiques T2 de catégorie C pour 37,17% des ETP d'ATS T2.

b. Les mouvements

En 2020, l'école a enregistré des départs et des arrivées tant au niveau des agents administratifs, techniques et scientifiques T2 que T3.

Du point de vue des T2, 8 agents ont quitté l'établissement :

- un Adjoint technique d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage a quitté l'établissement,
- un Secrétaire de Documentation
- un Chargé d'Etudes Documentaires
- cinq agents non titulaires

Par ailleurs, 3 nouveaux agents T2 ont rejoint l'établissement :

- un Secrétaire Administratif
- un Ingénieur d'Etudes
- un Technicien des services culturels

Rappelons qu'en 2019, l'école avait également enregistré des départs et des arrivées tant au niveau des agents administratifs, techniques et scientifiques T2 que T3.

Du point de vue des T2, huit agents administratifs, techniques et scientifiques avaient quitté l'établissement : un adjoint technique du ministère de la Culture, un adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage, une secrétaire administrative, une secrétaire de documentation, un attaché d'administration et trois agents non titulaires du ministère de l'Écologie.

Ces agents avaient pour partie été remplacés par sept nouveaux agents T2 : une secrétaire administrative, quatre attachées d'administration, une secrétaire de documentation et un adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage.

c. La parité par statut

Les tableaux qui suivent explicitent la répartition des effectifs par statut et par année.

En 2020

En 2020, sur 56 agents administratifs, techniques et scientifiques T2 (et 55,7 ETP), 32 sont des femmes et 24 sont des hommes. Les femmes représentent ainsi 57,14% des ATS T2 de l'établissement et les hommes représentent alors 42,86%. En termes d'ETP, les femmes représentent alors 31,7 ETP et les hommes 24 ETP. Ainsi les femmes représentent 56,91% des ETP des ATS T2 et les hommes 43,09%.

T2	FEMMES						HOMMES						TOTAL ETP	TOTAL PP
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CORPS	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CORPS	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H		
CULTURE	31,7	32					24	24					55,7	56
AAP	5,7	6	85,71%	85,71%	10,71%	18,75%	1	1	14,29%	14,29%	1,79%	4,17%	6,7	7
ATMC	1	1	16,67%	16,67%	1,79%	3,13%	5	5	83,33%	83,33%	8,93%	20,83%	6	6
AASM			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7	7	100,00%	100,00%	12,50%	29,17%	7	7
SA	7	7	70,00%	70,00%	12,50%	21,88%	3	3	30,00%	30,00%	5,36%	12,50%	10	10
SDOC	1	1	100,00%	100,00%	1,79%	3,13%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1
ATTA	7	7	70,00%	70,00%	12,50%	21,88%	3	3	30,00%	30,00%	5,36%	12,50%	10	10
INRE	2	2	66,67%	66,67%	3,57%	6,25%	1	1	33,33%	33,33%	1,79%	4,17%	3	3
INDE			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,79%	4,17%	1	1
CTA			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,79%	4,17%	1	1
CHED			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,79%	4,17%	1	1
AUE	2	2	100,00%	100,00%	3,57%	6,25%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2	2
TEAR/ TESCBF	1	1	50,00%	50,00%	1,79%	3,13%	1	1	50,00%	50,00%	1,79%	4,17%	2	2
ANT	5	5	100,00%	#RÉF !	8,93%	15,63%			0,00%	#RÉF !	0,00%	0,00%	5	5
TOTAL	31,7	32			57,14%		24	24			42,86%		55,7	56

Figure 38 : PARITE DES ATS T2 PAR STATUT 2020

En 2019

Rappelons qu'en 2019, sur 61 agents administratifs, techniques et scientifiques T2 (et 53,89 ETP), 34 étaient des femmes et 27 étaient des hommes. Les femmes représentaient ainsi 55,74% des ATS T2 de l'établissement et les hommes représentaient alors 44,26%. En termes d'ETP, les femmes représentaient alors 30,16 ETP et les hommes 23,73 ETP. Ainsi les femmes représentaient 55,97% des ETP des ATS T2 et les hommes 43,03%.

T2	FEMMES						HOMMES						TOTAL ETP	TOTAL PP
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CORPS	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CORPS	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H		
CULTURE	28,16	32					22,73	26					50,89	58
AAP	5,23	6	85,71%	85,71%	9,84%	17,65%	1	1	14,29%	14,29%	1,64%	3,70%	6,23	7
ATMC	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6	6	100,00%	100,00%	9,84%	22,22%	6	6
AASM	1	1	12,50%	12,50%	1,64%	2,94%	5,99	7	87,50%	87,50%	11,48%	25,93%	6,99	8
SA	5,9	6	66,67%	66,67%	9,84%	17,65%	1,91	3	33,33%	33,33%	4,92%	11,11%	7,81	9
SDOC	1,4	2	100,00%	100,00%	3,28%	5,88%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,4	2
ATTA	3,63	6	60,00%	60,00%	9,84%	17,65%	2,83	4	40,00%	40,00%	6,56%	14,81%	6,46	10
INRE	2	2	66,67%	66,67%	3,28%	5,88%	1	1	33,33%	33,33%	1,64%	3,70%	3	3
CTA	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,64%	3,70%	1	1
CHED	1	1	50,00%	50,00%	1,64%	2,94%	1	1	50,00%	50,00%	1,64%	3,70%	2	2
AUE	2	2	100,00%	100,00%	3,28%	5,88%	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2	2
TEAR	0	0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	100,00%	1,64%	3,70%	1	1
ANT	6	6	85,71%	60,00%	9,84%	17,65%	1	1	14,29%	10,00%	1,64%	3,70%	7	7
ECOLOGIE	2	2					1	1					3	3
AT	0	0	#DIV/0 !	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	#DIV/0 !	#DIV/0 !	0,00%	0,00%	0	0
ATTA	0	0	#DIV/0 !	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	#DIV/0 !	0,00%	0,00%	0,00%	0	0
ANT	2	2	66,67%	20,00%	3,28%	5,88%	1	1	33,33%	10,00%	1,64%	3,70%	3	3
TOTAL	30,16	34			55,74%		23,73	27			44,26%		53,89	61

Figure 39 : PARITE DES ATS T2 PAR STATUT 2019

Entre 2019 et 2020, le taux de féminisation des ATS T2 est passé de 55,74% à 57,14% en termes de personnes physiques et de 55,97% à 56,91% en termes d'ETP T2.

3. Les agents administratifs, techniques et scientifiques T3

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
ATS T3 (CDD + CDI)	26	23
Dont contrats doctoraux	5	3
ETP	2019	2020
ATS T3 (CDD + CDI)	22,29	19,64
Dont contrats doctoraux	4,6	3

Figure 40 : ATS T3 2019-2020

Les agents administratifs, techniques et scientifiques T3 sont classés en fonction de leur catégorie (A, B et C). Les doctorants qui bénéficient d'un contrat doctoral du ministère sont identifiés parmi ces ATS T3.

Entre 2019 et 2020, le nombre d'ATS T3 est passé de 26 à 23 personnes physiques. Cette diminution correspond à une diminution de 2,65 ETP.

a. Les effectifs par catégorie

Le tableau qui suit explicite les effectifs de chacune des catégories d'ATS et leurs évolutions entre 2019 et 2020.

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
ATS T3 (CDD + CDI)	26	23
Dont contrats doctoraux	5	3
CDD		
Catégorie A	10	9
Catégorie B	9	6
Catégorie C	2	1
CDI		
Catégorie A	2	4
Catégorie B	1	1
Catégorie C	2	2
ETP	2019	2020
ATS T3 (CDD + CDI)	22,29	19,64
Dont contrats doctoraux	4,6	3
CDD		
Catégorie A	9	7,85
Catégorie B	8,1	5,6
Catégorie C	2	1
CDI		
Catégorie A	1	3
Catégorie B	1	1
Catégorie C	1,19	1,19

Figure 41 : ATS T2 PAR CATEGORIE 2019-2020

En 2020, les ATS T3 se décomposent en 13 agents de catégorie A pour 10,85 ETP, 7 agents de catégorie B pour 6,6 ETP et 3 de catégorie C pour 2,19 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 56,52% de personnes physiques T3 de catégorie A pour 55,24% des ETP d'ATS T3 ; 30,43% de personnes physiques T3 de catégorie B pour 33,60% des ETP d'ATS T3 ; 13,04% de personnes physiques T3 de catégorie C pour 11,15 % des ETP d'ATS T3.

En 2019, les ATS T3 se décomposaient en 12 agents de catégorie A pour 10 ETP, 10 agents de catégorie B pour 9,1 ETP et 4 agents de catégorie C pour 3,19 ETP. Cette répartition correspondait aux taux suivants : 46,15% de personnes physiques T3 de catégorie A pour 44,86% des ETP d'ATS T3 ; 38,46% de personnes physiques T3 de catégorie B pour 40,83% des ETP d'ATS T3 ; 15,39% de personnes physiques T3 de catégorie C pour 14,31% des ETP d'ATS T3.

Entre 2019 et 2020, on passe de 12 agents de catégorie A pour 10 ETP à 13 agents de catégorie A pour 10,85 ETP, 10 agents de catégorie B pour 9,1 ETP à 7 agents de catégorie B pour 6,6 ETP et 4 agents de catégorie C pour 3,19 ETP à 3 agents de catégorie C pour 2,19 ETP.

Entre 2019 et 2020, on passe alors de 46,15% de personnes physiques T3 de catégorie A pour 44,86% des ETP d'ATS T3 à 56,52% de personnes physiques T3 de catégorie A pour 55,24% des ETP d'ATS T3 ; 38,46% de personnes physiques T3 de catégorie B pour 40,83% des ETP d'ATS T3 à 30,43% de personnes physiques T3 de catégorie B pour 33,60% des ETP d'ATS T3 ; 15,39% de personnes physiques T3 de catégorie C pour 14,31% des ETP d'ATS T3 à 13,04% de personnes physiques T3 de catégorie C pour 11,15 % des ETP d'ATS T3.

b. Les mouvements

En 2020, l'école a enregistré des départs et des arrivées tant au niveau des agents administratifs, techniques et scientifiques T2 que T3.

Du point de vue des T3, 4 agents ont quitté l'établissement : trois de catégorie B et un de catégorie C.

Ces agents ont pour partie été remplacés par l'arrivée d'un nouvel agent T3 de catégorie A.

Rappelons qu'en 2019, l'école avait enregistré des départs et des arrivées tant au niveau des agents administratifs, techniques et scientifiques T2 que T3.

Du point de vue des T3, trois agents contractuels T3 étaient passés en T2 : deux avaient réussi le concours dit loi Sauvadet (un de catégorie A et un de catégorie B) et un avait été placé en 6^e-quinzième le temps de recruter un titulaire sur un poste de catégorie B, de secrétaire administratif.

Par ailleurs, 4 agents T3 avaient intégré l'établissement, deux de catégorie C et deux de catégorie B.

c. La parité

Les tableaux qui suivent explicitent la répartition des effectifs par catégorie et par année.

En 2020

En 2020, sur 23 agents administratifs, techniques et scientifiques T3 (et 19,64 ETP), 13 sont des femmes et 10 sont des hommes. Les femmes représentent ainsi 56,52 % des ATS T3 de l'établissement et les hommes représentent alors 43,48%. En termes d'ETP, les femmes représentent alors 11,85 ETP et les hommes 7,79 ETP. Ainsi les femmes représentent 60,34% des ETP des ATS T3 et les hommes 39,66 %.

T3	FEMMES							HOMMES							TOTAL ETP	TOTAL PP
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CATEGORIE	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CATEGORIE	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H				
CDD	8,85	10					5,6	6					14,45	16		
A	5,25	6	66,67%	75,00%	26,09%	46,15%	2,6	3	33,33%	60,00%	13,04%	30,00%	7,85	9		
B	3,6	4	66,67%	100,00%	17,39%	30,77%	2	2	33,33%	66,67%	8,70%	20,00%	5,6	6		
C			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	0,00%	50,00%	4,35%	10,00%	1	1		
CDI	3	3					2,19	4					5,19	7		
A	2	2	50,00%	25,00%	8,70%	15,38%	1	2	50,00%	40,00%	8,70%	20,00%	3	4		
B			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1	100,00%	33,33%	4,35%	10,00%	1	1		
C	1	1	50,00%	100,00%	4,35%	7,69%	0,19	1	50,00%	50,00%	4,35%	10,00%	1,19	2		
TOTAL	11,85	13			56,52%		7,79	10			43,48%		19,64	23		

Figure 42 : PARITE DES ATS T3 PAR CATEGORIE 2020

En 2019

Rappelons qu'en 2019, sur 26 agents administratifs, techniques et scientifiques T3 (et 22,29 ETP), 15 étaient des femmes et 11 étaient des hommes. Les femmes représentaient ainsi 57,69 % des ATS T3 de l'établissement et les hommes représentaient alors 42,31%. En termes d'ETP, les femmes représentaient alors 13,10 ETP et les hommes 9,19 ETP. Ainsi les femmes représentaient 58,77% des ETP des ATS T3 et les hommes 41,23%.

T3	FEMMES							HOMMES							TOTAL ETP	TOTAL PP
	ETP	PP	% PP F / TOTAL LIGNE	% PP F / TOTAL CATEGORIE	% PP F / TOTALITE H F	% PP F / TOTAL F	ETP	PP	% PP H / TOTAL LIGNE	% PP H / TOTAL CATEGORIE	% PP H / TOTALITE H F	% PP H / TOTAL H				
CDD	11,1	13					8	8					19,1	21		
A	6	7	70,00%	100,00%	26,92%	46,67%	3	3	30,00%	60,00%	11,54%	27,27%	9	10		
B	5,1	6	66,67%	85,71%	23,08%	40,00%	3	3	33,33%	100,00%	11,54%	27,27%	8,1	9		
C			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	2	2	0,00%	66,67%	7,69%	18,18%	2	2		
CDI	2	2					1,19	3					3,19	5		
A			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	2	100,00%	40,00%	7,69%	18,18%	1	2		
B	1	1	100,00%	14,29%	3,85%	6,67%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1	1		
C	1	1	50,00%	100,00%	3,85%	6,67%	0,19	1	50,00%	33,33%	3,85%	9,09%	1,19	2		
TOTAL	13,1	15			57,69%		9,19	11			42,31%		22,29	26		

Figure 43 : PARITE DES ATS T3 PAR CATEGORIE 2019

Entre 2019 et 2020, le taux de féminisation des ATS T3 est passé de 57,69% à 56,52% en termes de personnes physiques et de 58,77% à 60,33% en termes d'ETP T3.

4. Les agents administratifs, techniques et scientifiques T2 et T3

PERSONNES PHYSIQUES	2019	2020
ATS T2+T3	87	79
ETP	2019	2020
ATS T2+T3	76,18	75,34

Figure 44 : ATS T2+T3 2019-2020

En 2020, 70,89% des agents administratifs, techniques et scientifiques sont de statut T2 et donc 29,11% sont de statut T3. En termes d'ETP 73,93% des ETP sont de statut T2 et 26,07% des ETP sont de statut T3.

Rappelons qu'en 2019, 70,11% des agents administratifs, techniques et scientifiques étaient de statut T2 et donc 29,89% étaient de statut T3. En termes d'ETP 70,74% des ETP étaient de statut T2 et 29,26% des ETP étaient de statut T3.

Entre 2019 et 2020, on passe de 70,11% d'agents administratifs, techniques et scientifiques T2 à 70,89% et de 29,89% d'agents administratifs, techniques et scientifiques T3 à 29,11%. En termes d'ETP, on passe de 70,74% d'ETP ATS T2 à 73,93% et de 29,26% d'ETP ATS T3 à 26,07%.

a. Les effectifs par catégorie

PERSONNES PHYSIQUES	2019			2020		
	T3	T2	T3+T2	T3	T2	T3+T2
ATS	26	61	87	23	56	79
Catégorie A	12	22	34	13	19	32
Catégorie B	10	17	27	7	16	23
Catégorie C	4	22	26	3	21	24
ETP	2019			2020		
	T3	T2	T3+T2	T3	T2	T3+T2
ATS	22,29	53,89	76,18	19,64	55,7	75,34
Catégorie A	10	18,46	28,46	10,85	19	29,85
Catégorie B	9,1	15,21	24,31	6,6	16	22,6
Catégorie C	3,19	20,22	23,41	2,19	20,7	22,89

Figure 45 : ATS T2+T3 PAR CATEGORIE 2019-2020

En 2020, les ATS se décomposent en 32 agents de catégorie A pour 29,85 ETP, 23 agents de catégorie B pour 22,6 ETP et 24 agents de catégorie C pour 22,89 ETP. Cette répartition correspond aux taux suivants : 40,50% de personnes physiques de catégorie A pour 39,62% des ETP d'ATS ; 29,12% de personnes physiques de catégorie B pour 30% des ETP d'ATS ; 30,38% de personnes physiques de catégorie C pour 30,38% des ETP d'ATS T3.

Rappelons qu'en 2019, les ATS se décomposaient en 34 agents de catégorie A pour 28,46 ETP, 27 agents de catégorie B pour 24,31 ETP et 26 agents de catégorie C pour 23,41 ETP. Cette répartition correspondait aux taux suivants : 39,08% de personnes physiques de catégorie A pour 37,36% des ETP d'ATS ; 31,03% de personnes physiques de catégorie B pour 31,91% des ETP d'ATS ; 29,89% de personnes physiques de catégorie C pour 30,73% des ETP d'ATS T3.

Entre 2019 et 2020, on passe de 34 agents de catégorie A pour 28,46 ETP à 32 agents de catégorie A pour 29,85 ETP, 27 agents de catégorie B pour 24,31 ETP à 23 agents de catégorie B pour 22,6 ETP et 26 agents de catégorie C pour 23,41 ETP à 24 agents de catégorie C pour 22,89 ETP.

Entre 2019 et 2020, on passe alors de 39,08% de personnes physiques de catégorie A pour 37,36% des ETP d'ATS à 40,50% de personnes physiques de catégorie A pour 39,62% des ETP d'ATS ; 31,03% de personnes physiques de catégorie B pour 31,91% des ETP d'ATS à 29,12% de personnes physiques de catégorie B pour 30% des ETP d'ATS ; 29,89% de personnes physiques de catégorie C pour 30,73% des ETP d'ATS à 30,38% de personnes physiques de catégorie C pour 30,38% des ETP d'ATS.

b. La parité par catégorie

PERSONNES PHYSIQUES	2019					2020				
	FEMMES		HOMMES		TOTAL	FEMMES		HOMMES		TOTAL
	T2	T3	T2	T3		T2	T3	T2	T3	
ATS	34	15	27	11	87	32	13	24	10	79
Catégorie A	13	7	9	5	34	12	8	7	5	32
Catégorie B	13	7	4	3	27	12	4	4	3	23
Catégorie C	8	1	14	3	26	8	1	13	2	24
ETP	2019					2020				
	FEMMES		HOMMES		TOTAL	FEMMES		HOMMES		TOTAL
	T2	T3	T2	T3		T2	T3	T2	T3	
ATS	30,16	13,1	22,73	10,19	76,18	31,7	11,85	24	7,79	75,34
Catégorie A	10,63	6	6,83	5	28,46	12	7,25	7	3,6	29,85
Catégorie B	12,3	6,1	2,91	3	24,31	12	3,6	4	3	22,6
Catégorie C	7,23	1	12,99	2,19	23,41	7,7	1	13	1,19	22,89

Figure 46 : PARITE DES ATS T2+T3 PAR CATEGORIE 2019-2020

En 2020, le nombre de Femmes ATS est de 45 pour 43,55 ETP et le nombre d'hommes ATS est de 34 pour 31,79 ETP. Ainsi, le taux de féminisation est de 56,96 % en termes de personnes physiques pour 57,80% en termes d'ETP.

Rappelons qu'en 2019, le nombre de Femmes ATS était de 49 pour 43,26 ETP et le nombre d'hommes ATS était de 38 pour 32,92 ETP. Ainsi, le taux de féminisation était de 56,32 % en termes de personnes physiques pour 56,79% en termes d'ETP.

Entre 2019 et 2020, le nombre de femmes ATS passe de 49 pour 43,26 ETP à 45 pour 43,55 ETP et le taux de féminisation passe de 56,32% à 56,96%.

Catégorie A

En 2020, le nombre de femmes ATS de catégorie A est de 20 pour 19,25 ETP et le nombre d'hommes est de 12 pour 10,60 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 62,50% en termes de personnes physiques et de 64,49% des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 60% sont de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 58,33% sont de statut T2.

Rappelons qu'en 2019, le nombre de femmes ATS de catégorie A était de 20 pour 16,63 ETP et le nombre d'hommes était de 14 pour 11,83 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS était donc de 58,82% en termes de personnes physiques et de 58,43% des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 65% étaient de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 64,29% étaient de statut T2.

Entre 2019 et 2020, le nombre de femmes ATS de catégorie A reste à 20 pour 16,63 ETP en 2019 et 19,25 ETP en 2020. Le nombre d'hommes passe de 14 à 12 pour 11,83 ETP en 2019 et 10,60 ETP en 2020. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS passe donc de 58,82% à 62,50% en termes de personnes physiques et de 58,43% des ETP de cette catégorie d'agents ATS à 64,49%.

Les femmes de cette catégorie de statut T2 passent de 65% à 60% et les hommes de cette catégorie de statut T2 passent de 64,29% à 58,33%.

Catégorie B

En 2020, le nombre de femmes ATS de catégorie B est de 16 pour 15,6 ETP et le nombre d'hommes est de 7 pour 7 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 69,56% en termes de personnes physiques et de 69% des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 75% sont de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 57,14% sont de statut T2.

Rappelons qu'en 2019, le nombre de femmes ATS de catégorie B était de 20 pour 18,4 ETP et le nombre d'hommes était de 7 pour 5,91 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS était donc de 74,07% en termes de personnes physiques et de 75,69% des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 65% étaient de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 57,14% étaient de statut T2.

Entre 2019 et 2020, le nombre de femmes ATS de catégorie B passe de 20 à 16 pour 18,4 ETP en 2019 et 15,6 ETP en 2020. Le nombre d'hommes reste à 7 à pour 5,91 ETP en 2019 et 7 ETP en 2020. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS passe donc de 74,07% à 69,56% en termes de personnes physiques et de 75,69% des ETP de cette catégorie d'agents ATS à 69%.

Les femmes de cette catégorie de statut T2 passent de 65% à 75% et les hommes de cette catégorie de statut T2 restent 57,14%.

Catégorie C

En 2020, le nombre de femmes ATS de catégorie C est de 9 pour 8,7 ETP et le nombre d'hommes est de 15 pour 14,19 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS est donc de 37,5% en termes de personnes physiques et de 38% des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 88,88% sont de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 86,66% sont de statut T2.

Rappelons qu'en 2019, le nombre de femmes ATS de catégorie C était de 9 pour 8,23 ETP et le nombre d'hommes était de 17 pour 15,18 ETP. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS était donc de 34,61% en termes de personnes physiques et de 35,16% des ETP de cette catégorie d'agents ATS.

Parmi les femmes de cette catégorie, 88,88% étaient de statut T2. Parmi les hommes de cette catégorie, 82,35% étaient de statut T2.

Entre 2019 et 2020, le nombre de femmes ATS de catégorie C reste à 9 pour 8,23 ETP en 2019 et 8,7 ETP en 2020. Le nombre d'hommes passe de 17 à 15 pour 15,18 ETP en 2019 et 14,19 ETP en 2020. Le taux de féminisation de cette catégorie d'agents ATS passe donc de 34,61% à 37,5% en termes de personnes physiques et de 35,16% des ETP de cette catégorie d'agents ATS à 38%.

Les femmes de cette catégorie de statut T2 restent à 88,88% et les hommes de cette catégorie de statut T2 passent de 82,35% à 86,66%.

5. Le plan de formation des agents administratifs, techniques et scientifiques

L'établissement propose chaque année des formations à ses agents ATS. Ces formations sont déterminées dans le cadre des entretiens professionnels annuels, en fonction des besoins des services et des agents.

La plupart des formations suivies par les agents ATS de l'établissement sont celles proposées par le ministère de la Culture.

En 2019, le nombre d'agents formés a diminué de 53% par rapport à l'année précédente. 31 agents ont bénéficié de 36 stages de formation. Cette participation à la formation correspond à un taux 9 % des agents.

Nombre d'agents formés en 2019	A+		A		B		C		total	total A+	total A	total B	total C	total H	total F
	H	F	H	F	H	F	H	F							
Agents n'ayant suivi que des formations statutaires									0	0	0	0	0	0	0
Agents n'ayant suivi que des formations professionnelles (formation continue, préparation aux concours et périodes de professionnalisation)	4	6	3	4	1	8		5	31	10	7	9	5	8	23
Agents ayant suivi des formations statutaires et des formations professionnelles									0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'agents formés (ayant suivi au moins une formation statutaire ou professionnelle ou les deux)	4	6	3	4	1	8	0	5	31	10	7	9	5	8	23

Figure 47 : NOMBRE D'AGENTS FORMES EN 2019

Le tableau qui suit rend compte des formations qui ont été suivies dans l'année :

TYPE DE FORMATION	INTITULE DE LA FORMATION	NBRE DE JOURS DE STAGE	NBRE D'AGENTS
Préparation aux concours	Méthodologie de l'oral RAEP	3,0	4
Préparation aux concours	Actualité du ministère	2,0	3
Préparation aux concours	Mission et organisation du ministère	2,0	3
Environnement professionnel	Accueil nvx arrivants	2,0	1
Gestion des ressources humaines	Construction parcours prof	5,0	1
Hygiène santé et sécurité	PSCN1	2,0	1
Hygiène santé et sécurité	Formation initiale membre CHSCT	5,0	2
Informatique	Indesign	4,0	1
Informatique	Renater - Formations fédération d'identité	2,0	2
Préparation aux concours	entraînement cas pratique	2,0	1
Préparation aux concours	méthodologie cas pratique	3,0	1
Informatique	Excel perf	2,0	1
Management	conduite entretien prof	2,0	1
Management	conduite de réunion	2,0	1
Management	culture numérique et outils du manager	1,0	1
Management	accompagnement dans les changements d'organisation	1,0	2
Management	Prise de parole en public	2,0	1
Techniques juridiques	enjeux juridiques numérique	1,0	1
Techniques administratives	Français langue étrangère	20,0	1
Techniques administratives	Pratique de l'écriture	6,0	1
Formations linguistiques	anglais extensif	10,0	2
Formations linguistiques	anglais extensif *	5,0	1
Métiers du livre et de la lecture	Droit d'auteur comparé	2,0	1
Métiers des médias (dont Presse, Cinéma)	Liberté d'expression et responsabilité dans l'environnement numérique	2,0	1

Métiers du livre et de la lecture	formation KOHA	1,0	1
Métiers de l'architecture et du patrimoine	Prise en compte du risque sismique dans un projet d'architecture	2,0	2
Métiers de l'architecture et du patrimoine	Réseau papier*	2,0	2
Métiers de l'architecture et du patrimoine	Enseigner les structures *	1,5	3
Métiers des médias (dont Presse, Cinéma)	Vidéo à la demande et ressources numériques en médiathèque *	3,0	1
Métiers du livre et de la lecture	Recherche des ressources numériques de qualité sur le web*	3,0	1
Métiers du livre et de la lecture	Rameau dans le Sudoc	2,0	1
Métiers du livre et de la lecture	Rameau Initiation	4,0	1
Métiers du livre et de la lecture	Cataloguer Unimarc	6,0	1
Informatique	parcours digital-learning CEGID *	2,0	3
Périodes de professionnalisation	DAEU *	58,0	1

Figure 48 : STAGES REALISES PAR LES AGENTS EN 2019

La majorité de ces formations est proposée par le ministère de tutelle et donc d'accès gratuit aux agents de l'établissement. Sept d'entre elles ont néanmoins nécessité le recours à un prestataire extérieur pour un budget global de 7 105 €.

En 2020, le nombre d'agents bénéficiaires d'une formation est de 14. La crise sanitaire due à la pandémie de la COVID-19 est une cause essentielle de ce faible taux de formation (17,72% des ATS de l'établissement T2+T3 et 4,32% des agents de l'établissement T2+T3).

Nombre d'agents formés en 2020	A+		A		B		C		total	total A+	total A	total B	total C	total H	total F
	H	F	H	F	H	F	H	F							
Agents n'ayant suivi que des formations statutaires									0	0	0	0	0	0	0
Agents n'ayant suivi que des formations professionnelles (formation continue, préparation aux concours et périodes de professionnalisation)									0	0	0	0	0	0	0
Agents ayant suivi des formations statutaires et des formations professionnelles	2	1	3	3		5			14	3	6	5	0	5	9
Nombre total d'agents formés (ayant suivi au moins une formation statutaire ou professionnelle ou les deux)	2	1	3	3	0	5	0	0	14	3	6	5	0	5	9

Figure 49 : NOMBRE D'AGENTS FORMES EN 2020

TYPE DE FORMATION	INTITULE DE LA FORMATION	NBRE DE JOURS DE STAGE	NBRE D'AGENTS
Préparation aux concours	Méthodologie de l'oral RAEP	2	1
Environnement professionnel	Accueil nvx arrivants	4	2
Informatique		3	1
Management	conduite entretien prof	2	1
Formations linguistiques	anglais extensif	5	1
Métiers de la culture		16	5
Economie, Finance et Gestion		7	4
Hygiène santé et sécurité		5	1

Figure 50 : STAGES REALISES PAR LES AGENTS EN 2020

La majorité de ces formations est proposée par le ministère de tutelle et donc d'accès gratuit aux agents de l'établissement. Trois d'entre elles ont néanmoins nécessité le recours à un prestataire extérieur pour un budget global de 4 900 €.

6. Les actions sociales

Les agents administratifs de Titre 3 peuvent bénéficier de mesures sociales mises en œuvre par l'établissement. Celles-ci sont de trois types : aide au famille monoparentale, aide au déménagement et aide aux frais de scolarité.

En 2019, 2 agents femmes ont bénéficié d'une aide au famille monoparentale, un agent femme a bénéficié d'une aide au déménagement, un agent homme et deux agents femmes ont bénéficié d'une aide aux frais de scolarité.

En 2020, un agent femme a bénéficié d'une aide au famille monoparentale, un agent homme et un agent femme ont bénéficié d'une aide aux frais de scolarité.

A ces mesures sociales s'ajoutent la participation de l'établissement aux frais de cantine des agents T3 ainsi que l'accès aux enfants de tous les agents T3 et T2, enseignants permanents ou ATS, à l'arbre de Noël, au goûter et aux cadeaux de Noël. Ces mesures s'élèvent annuellement à environ 60 000€.

V. La vacance d'emplois et l'absentéisme

1. *La vacance d'emplois*

a. *Les plafonds d'emplois T2 et T3*

Les plafonds d'emplois T2 et T3 accordés par le ministère de tutelle en début d'année civile, se composent d'un plafond d'emplois d'enseignants T2, d'un plafond d'emplois d'ATS T2 et d'un plafond d'emplois T3. Ces plafonds sont réajustés aux rentrées universitaires en fonction des recrutements des enseignants survenant à l'été de chaque année.

En 2019, le plafond d'emplois T2 enseignants est de 110 ETP (65,28% des ETP T2 accordés) et le plafond d'emplois T2 ATS est de 57,5 ETP + 1 ETP en surnombre (34,72% des ETP T2 accordés). Le plafond d'emplois T3 enseignants et ATS est de 101,5 ETP + 1 ETP en surnombre.

En 2020, le plafond d'emplois T2 notifié en début d'année se déployait comme suit :

- 171,5 ETP + 1 ETP en surnombre pour les enseignants-chercheurs et ATS T2
 - o Dont 114 ETP d'enseignants-chercheurs 66,47% des ETP T2 accordés)
 - o Dont 57,5 ETP d'ATS (33,53% des ETP T2 accordés).
- 96,5 ETP + 1 ETP en surnombre pour les enseignants et ATS T3

Le plafond T2 a été calculé en fonction des mouvements intervenus en 2019 concernant les ETP des enseignants-chercheurs et faisant suite aux concours de recrutement. Par conséquent, 4 ETP d'enseignants T2 ont été accordés en supplément, en septembre, suite au transfert T3-T2 de 3 postes et à la création d'un poste de professeur (protocole d'accord de 2017).

En 2020, le concours de recrutement des enseignants-chercheurs T2 a conduit à un réajustement du nombre d'ETP en raison du transfert T3-T2 de 2 ETP passant ainsi à 116 ETP transformés in fine à 115,7 ETP en raison d'une situation de temps partiel.

Entre 2019 et 2020, le plafond d'emplois T2 enseignants est passé de 110 ETP à 114 ETP puis à 115,7 ETP (en décembre 2020), le plafond d'emploi T2 des ATS est passé de 57,5 ETP + 1 ETP en surnombre à 57,5 ETP dont 1 ETP en surnombre et le plafond d'emplois T3 est passé de 101,5 ETP + 1 ETP en surnombre à 96,5 ETP + 1 ETP en surnombre.

b. *La consommation du plafond d'emplois T2 et T3*

Au 31 décembre 2019, la consommation des emplois T2 enseignants est de 114 ETP, la consommation des emplois T2 ATS est de 53,89 ETP, la consommation des emplois T3 enseignants est de 59,38 ETP, la consommation des emplois T3 ATS est de 22,29 ETP et la consommation des emplois ponctuels est de 26,09 ETP.

Au 31 décembre 2020, la consommation des emplois T2 enseignants est de 115,7 ETP, la consommation des emplois T2 ATS est de 55,7 ETP, la consommation des emplois T3 enseignants est de 57,01 ETP, la consommation des emplois T3 ATS est de 19,64 ETP et la consommation des emplois ponctuels est de 19,13 ETP.

c. La vacance d'emplois T2 et T3

PLAFONDS D'EMPLOIS ETP	2019	2020
ENSEIGNANTS T2	110	114
ATS T2	57,5+1	56,5 + 1
T3	101,5+1	96,5 + 1
CONSOMMATION D'EMPLOIS AU 31/12 ETP	2019	2020
ENSEIGNANTS T2	114	115,7
ATS T2	53,89	55,7
ENSEIGNANTS CDD+CDI T3	59,38	57,01
ATS T3	22,29	19,64
EMPLOIS PONCTUELS	26,09	19,13

Figure 51 : PLAFONDS ET CONSOMMATION D'EMPLOIS 2019-2020

En 2019, la vacance d'emplois T2 enseignants est de 0 ETP ($110+4-114=0$), la vacance d'emplois T2 ATS est de 3,02 ETP ($57,5-53,89=3,61$), la vacance d'emplois T3 est de -5,26 ETP ($102,5-(59,38+22,29+26,09) = -5,26$). Cette vacance négative s'explique par le nombre d'ETP mobilisés pour les jurys et les intervenants post-master, missions considérées comme étant hors champ et hors plafond dont le nombre d'ETP correspond à $4,53+3,08=7,61$. Ainsi la vacance d'emplois T3 serait de 2,35 ETP ($-5,26+7,61=2,35$) qui ne peut alors être comblée faute de masse salariale suffisante.

En 2020, la vacance d'emplois T2 enseignants est de 0 ETP ($114+1,7-115,7=0$), la vacance d'emplois T2 ATS est de 1,8 ETP ($57,5-55,7=1,8$), la vacance d'emplois T3 est de 1,72 ETP ($97,5-(57,01+19,64+19,13) = 1,72$). A cette vacance doit être rapportée le nombre d'ETP mobilisés pour les jurys et les intervenants post-master, missions considérées comme étant hors champ et hors plafond dont le nombre s'élève à $1,86+2,07= 3,93$. Ainsi la vacance d'emplois T3 serait de 5,65 ETP ($1,72+3,93=5,65$). Il est néanmoins important de rappeler que les chiffres indiqués concernant les enseignants CDD+CDI T3 au 31/12/2020 ont été arrêtés à 57,01 ETP tandis qu'ils semblent plutôt correspondre sur l'année à 60,79 ETP. Ainsi la vacance d'emplois T3 est plutôt de 1,87 ETP.

Les vacances d'emplois des ATS T2 correspondent aux postes publiés ou à publier dans l'année pour remplacer des agents en mutation.

Ces vacances d'emplois s'associent à des taux de rotation des agents de l'établissement. Ceux-ci sont exprimés dans le tableau ci-après pour chaque année.

TAUX DE ROTATION DES AGENTS	2019		2020	
NOMBRE DE PERSONNES PHYSIQUES PERMANENTS	347		324	
	NOMBRE DE JOURS	TAUX	NOMBRE DE JOURS	TAUX
ENTREES	40	11,53%	33	10,41%
SORTIES	38	10,95%	28	8,83%
ENTREES+SORTIES	78	11,24%	61	9,62%

Figure 52 : TAUX DE ROTATION DES AGENTS T2+T3 2019-2020

2. *L'absentéisme*

L'absentéisme correspond au nombre de jours d'absence des agents permanents. Cette absence peut avoir diverses causes : maladie ordinaire, congé longue maladie ou congé longue durée, accident du travail, maladie professionnelle.

ABSENTEISME	2019		2020	
NOMBRE DE PERSONNES PHYSIQUES PERMANENTS	347		324	
	NOMBRE DE JOURS	TAUX	NOMBRE DE JOURS	TAUX
MALADIE ORDINAIRE	892	2,72%	462	1,47%
CONGES LONGUE MALADIE OU LONGUE DUREE	730	2,23%	212	0,67%
ACCIDENT DU TRAVAIL	109	0,33%	8	0,03%
MALADIE PROFESSIONNELLE	0	0%	0	0%

Figure 53 : ABSENTEISME 2019-2020

En 2019, les accidents du travail correspondent à trois chutes sur le trajet de l'établissement. Trois visites sur demande au médecin de prévention ont été enregistrées. Aucune violence sur agent n'a été enregistrée.

En 2020, les accidents du travail correspondent à deux chutes sur le trajet de l'établissement. Sept visites sur demande au médecin de prévention ont été enregistrées. Aucune violence sur agent n'a été enregistrée.

VI. Le dialogue social et les instances

Le dialogue social est assuré au sein des réunions des Comités Techniques et de Comités d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de travail.

Ces instances ont été renouvelées en décembre 2018 par l'intermédiaire d'élections professionnelles.

Par ailleurs, le dialogue social a lieu au sein de l'établissement à travers les instances qui composent sa gouvernance et qui, aujourd'hui et depuis 2018, s'expriment en termes d'un conseil d'administration et d'un conseil scientifique et pédagogique constitué d'un conseil de la recherche et d'un conseil des formations et de la vie étudiante.

Enfin, divers comités de pilotage thématiques participent également au fonctionnement de l'établissement pour produire des stratégies d'évolution par l'échange et le dialogue collectif.

Cette partie se concentre exclusivement sur les deux comités réglementaires qui ont pour objet même le dialogue social.

1. *Le Comité Technique (CT)*

Le Comité Technique s'est réuni aux dates suivantes :

- 2019 : les 7 mars, 11 avril, 6 juin, 27 septembre
- 2020 : les 9 janvier, 25 mars (réunion extraordinaire), 23 septembre

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- En 2019, les profils de poste dans le cadre de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs, le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes propre au ministère de la Culture et l'instruction relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture, les prestations sociales ouvertes aux agents A. T.S de Titre 3, les recrutements en cours : nombre d'ETP actuels et postes vacants, la Bourse aux emplois, les dérogations aux règles de limite d'âge de départ à la retraite, les effectifs ATS/enseignants, les recrutements et les mouvements de personnels, la feuille de route Egalité 2019/2022, les contractuels administratifs en contrat 6 quinquies, le bilan de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs et de la campagne de recrutement des associés au titre de l'année 2019, les Recrutements à venir (Gestionnaire administratif et financier RI & recherche (Titre 2), Technicien des bâtiments (Titre 3), Ingénieur des services culturels et du patrimoine (Titre 2), les effectifs, recrutements et mouvements en fin d'année.
- En 2020, le dysfonctionnement dans la gestion administrative et financière des maîtres de conférences associés : retards de paiement (pour information), la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2020/2021 (pour information), le plan de formation pour l'année 2020 (pour avis), l'état du service de la logistique et des bâtiments, les solutions de recrutement et les modalités de gestion par le recours à des entreprises extérieures (Gardiennage, Ménage, Maintenance, Entretien tous corps d'État...) (pour information), les effectifs A.T.S/enseignants, les recrutements et les mouvements de personnels (pour information), l'organisation de l'ENSA Paris-La Villette et modalités du dialogue social pendant la crise sanitaire de la COVID-19, le bilan de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2020/2021 (pour information), le bilan de la campagne de recrutement des associés 2020/2021 (pour information), le projet de mise en place d'un service facturier (SFACT) (pour validation), l'élargissement de la portée d'application du télétravail pour la rentrée universitaire 2020/2021 compte-tenu de la recrudescence de l'épidémie de Covid-19 (pour avis), l'organigramme cible tel que présenté dans le contrat pluriannuel d'objectifs 2019/2024 (pour avis), le bilan social 2017-2019.

2. Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni aux dates suivantes :

- En 2019 : les 28 février, 25 juin et 22 novembre
- En 2020 : les 15 octobre et 14 décembre

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

- En 2019, la désignation du secrétaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le règlement intérieur du CHSCT, le projet d'organigramme des services administratifs, les orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail pour l'année 2019, le rapport de l'inspection santé et sécurité au travail (décembre 2018), le diagnostic amiante, la formation en matière d'hygiène et de sécurité, les registres santé et sécurité au travail et de signalement d'un danger grave et imminent, la médecine de prévention, la situation du service financier, la charte égalité femmes/hommes, le Plan d'action DUERP, le projet de desserrement, la présence d'amiante, les conclusions de Commission sécurité du 16 mai 2019, la présentation du Docteur Béatrice Grimaldi, nouveau médecin de prévention de l'établissement, la Médecine de prévention et la politique de prévention sur les addictions en faveur des étudiants, l'Enquête statistique sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et le suivi des indicateurs RPS au titre de l'année 2018, le lancement des formations à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au ministère de la Culture, le dossier Ad'AP et le Plan Pluriannuel d'Investissement, les travaux en cours ou à venir (bibliothèque, atelier maquette, documentation) et les contrôles réglementaires (atelier maquette), le bilan général 2019 du CHSCT et le Calendrier des séances 2020.
- En 2020, les registres santé et sécurité au travail et signalement d'un danger grave et imminent (pour information), le PRA actualisé au 15/09/2020 (pour avis), la désignation d'une référente Covid (Amandine Kowalski) (pour information), la mise en place de nouveaux outils audiovisuels dans les amphithéâtres pour les enseignements en distanciel (pour information), la circulaire du 1^{er} septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de Covid-19 (pour information), les orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020 en date du 7 septembre 2020 et fiches DGESIP (pour information), les fiches « J'ai été en contact à risque avec une personne malade du COVID-19 » et « J'ai les signes de la maladie du COVID-19 » (pour information), la mise en place d'un nouveau système de sécurité incendie (S.S.I), les travaux d'étanchéité des terrasses, les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), l'emploi du temps des enseignements en présentiel durant la crise COVID en conformité avec les textes en vigueur.

3. Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et le Comité Technique (CT)

La situation sanitaire de 2020 a induit la nécessité de réunir Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et le Comité Technique aux dates suivantes : les 24 avril, 28 mai, 26 juin, 30 juillet, 3 novembre et 20 novembre.

Les sujets qui ont été abordés sont les suivants :

L'organisation de l'ENSAPLV et préparation du déconfinement dû à la crise sanitaire de la Covid-19, l'organisation de la formation à l'HMONP, des « projets de fin d'études », des stages des cycles de formation des études d'architecture et des examens de fin de semestre pour l'année universitaire 2019/2020, la préparation de la rentrée universitaire 2020/2021 en semi-présentiel, la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2020/2021: nouveau calendrier des opérations et modalités d'organisation générale des comités de sélection, la préparation et l'organisation d'élections partielles du Conseil pédagogique et scientifique, le projet de desserrement, l'enquête relative aux conditions de travail des agents de l'école en période de crise sanitaire (pour information), la note relative à la mise en place du télétravail (pour avis), la réouverture des laboratoires de recherche à partir 1^{er} juillet 2020 (pour avis), la réouverture du site de Flandre aux personnels administratif, technique et scientifique à compter du 1^{er} juillet 2020 (pour avis), la note du 15 juillet 2020 sur les mesures diverses pour la rentrée 2020-2021 dans les ENSA, l'avis du Haut Conseil de la santé publique pour la rentrée universitaire 2020/2021, le Décret n°2020-884 du 17 juillet 2020 modifiant le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a prorogé et note d'information sur l'application du décret sur l'obligation du port du masque de protection dans les locaux du ministère de la Culture et de ses opérateurs, le Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus sars-cov-2 (pour information), l'actualisation du Plan de reprise d'activités (pour avis), le sondage portant sur les violences sexistes et sexuelles, absence de représentativité et de contextualisation : précautions à prendre au regard de la nature des résultats et formations à prévoir (pour information), l'organisation de l'ENSA Paris-La Villette pendant le deuxième confinement et les modalités du dialogue social pendant la crise sanitaire actuelle et la reprise des enseignements de projet de licence en présentiel à titre dérogatoire : Mesures organisationnelles mises en place à l'ENSA Paris-La Villette (pour avis)

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : RAP 2020.....	8
Figure 2 : RAP 2019.....	11
Figure 3 : PERSONNES PHYSIQUES 2019-2020	12
Figure 4 : ETP 2019-2020.....	13
Figure 5 : PARITE 2019-2020.....	14
Figure 6 : ENSEIGNANTS T2-T3 2019-2020.....	15
Figure 7 : ENSEIGNANTS T2 2019-2020.....	16
Figure 8 : ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINES 2019-2020.....	18
Figure 9 : PARITE DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2020.....	24
Figure 10 : PARITE DES ENSEIGNANTS T2 PAR DISCIPLINE 2019.....	25
Figure 11 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 2019-2020.....	27
Figure 12 : ENSEIGNANTS PERMANENTS T3 PAR DISCIPLINE 2019-2020.....	29
Figure 13 : PARITE DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2020.....	35
Figure 14 : PARITE DES ENSEIGNANTS T3 PAR DISCIPLINE 2019.....	36
Figure 15 : ENSEIGNANTS T2+T3 2019-2020.....	37
Figure 16 : ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCA 2019-2020.....	37
Figure 17 : ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2019-2020.....	38
Figure 18 : ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2019-2020.....	40
Figure 19 : ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2019-2020.....	41
Figure 20 : ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2019-2020.....	42
Figure 21 : ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2019-2020.....	43
Figure 22 : ENSEIGNANTS DE LANGUES 2019-2020.....	44
Figure 23 : PARITE DES ENSEIGNANTS T2+T3 2019-2020.....	45
Figure 24 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP TPCA 2019-2020.....	46
Figure 25 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP VT 2019-2020.....	46
Figure 26 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP SHSA 2019-2020.....	47
Figure 27 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP HCA 2019-2020.....	47
Figure 28 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP STA 2019-2020.....	48
Figure 29 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DU CHAMP ATR 2019-2020.....	48
Figure 30 : PARITE T2+T3 DES ENSEIGNANTS DE LANGUES 2019-2020.....	48
Figure 31 : INTERVENANTS PONCTUELS 2019-2020.....	51
Figure 32 : ATS T2+T3 2019-2020.....	53
Figure 33 : EFFECTIFS ATS PAR SERVICE.....	55
Figure 34 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES 2019.....	56
Figure 35 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES 2024.....	56
Figure 36 : ATS T2 2019-2020.....	57
Figure 37 : ATS T2 PAR STATUT 2019-2020.....	58
Figure 38 : PARITE DES ATS T2 PAR STATUT 2020.....	60
Figure 39 : PARITE DES ATS T2 PAR STATUT 2019.....	60
Figure 40 : ATS T3 2019-2020.....	61
Figure 41 : ATS T2 PAR CATEGORIE 2019-2020.....	61
Figure 42 : PARITE DES ATS T3 PAR CATEGORIE 2020.....	63
Figure 43 : PARITE DES ATS T3 PAR CATEGORIE 2019.....	63
Figure 44 : ATS T2+T3 2019-2020.....	63
Figure 45 : ATS T2+T3 PAR CATEGORIE 2019-2020.....	64
Figure 46 : PARITE DES ATS T2+T3 PAR CATEGORIE 2019-2020.....	65
Figure 47 : NOMBRE D'AGENTS FORMES EN 2019.....	67
Figure 48 : STAGES REALISES PAR LES AGENTS EN 2019.....	68
Figure 49 : NOMBRE D'AGENTS FORMES EN 2020.....	68
Figure 50 : STAGES REALISES PAR LES AGENTS EN 2020.....	68
Figure 51 : PLAFONDS ET CONSOMMATION D'EMPLOIS 2019-2020.....	71
Figure 52 : TAUX DE ROTATION DES AGENTS T2+T3 2019-2020.....	71
Figure 53 : ABSENTEISME 2019-2020.....	72